

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc

ENTRE

La Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Représenté par Eric FOURNIER, Président, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 24/01/2022,

Ci-après désigné par « le Territoire »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Alain ESPINASSE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des intentions et ambitions des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc a manifesté, début 2021 par décision de son Bureau Exécutif le 5 janvier, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du Contrat de relance et l'organisation de la gouvernance du futur contrat, a été approuvé par délibération du conseil Communautaire en date du 27 avril 2021, signé le 27 août 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

Le portrait de la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Un territoire à la fois exceptionnel et fragile

- Frontalière avec la Suisse et l'Italie, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc compte de 13 916 habitants permanents. Elle s'étend sur une vingtaine de kilomètres et elle est enclavée entre deux massifs, le Mont-Blanc et les Aiguilles Rouges. Riche d'une biodiversité, sur un fort dénivelé de l'ordre de 700 mètres, atteignant 4 807m, sommet du mont Blanc.
- De par sa situation géographique, la Vallée est aux premières loges des évolutions climatiques. Elle mène depuis de nombreuses années une politique forte de transition écologique (1^{er} PCET en territoire de montagne il y a 10 ans). Elle se structure aujourd'hui pour une Vallée à énergies positives.
- Les 4 communes de Servoz, Les Houches, Chamonix-Mont-Blanc et Vallorcine ont confirmé leur volonté de coopération et de solidarité en constituant une communauté de communes très intégrée en 2010.
- La démographie est en perte de dynamisme, dû à une pression foncière et immobilière très forte. Si son économie est fleurissante, avec un taux de chômage très faible, elle est basée quasi exclusivement sur l'activité touristique, avec des emplois saisonniers et peu qualifiés.
- La vallée de Chamonix Mont-Blanc est une destination touristique internationale, qui dispose de l'une des plus importantes capacités d'hébergements touristiques parmi les stations alpines, avec près de 83 000 lits touristiques, avec des sites touristiques majeurs, tels que l'Aiguille du Midi et le Montenvers – Mer de Glace. Elle accueille chaque année plus de 7M de nuitées et 10M d'excursionnistes.

Les contrats et les programmes en cours notamment recensés par les signataires sont les suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Mont Blanc Arve Giffre en cours d'élaboration,
- Démarche Espace Valléen,
- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision,
- Plan Local de l'Habitat (PLH) en cours de révision,

- Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve révisé le 19/04/2019,
- Etude de préfiguration d'une Zone à Faible Emission « mobilité » (ZFE-m),
- Plan Climat Energie Territorial (PCET), et les démarches connexes TEPOS-CV et Citergie,
- Plan de Mobilité en cours d'élaboration,
- Service public de la Performance Energétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'Etat via l'Ademe,
- Documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) permettant de développer une vision globale des priorités en matière de milieux naturels remarquables, notamment en termes de protection et de valorisation à intégrer au projet de territoire du CRTE, dont :
 - SDAGE et son programme de mesures, le SAGE de l'Arve, les Contrats de Bassin ou de Rivière,
 - Sites d'exception de l'APHN du Mont Blanc et des Réserves Naturelles Nationales des Aiguilles Rouges, Bérard et Carlaveyron,
 - Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) des sites du territoire,
 - Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles en cours d'élaboration,
 - Charte Forestière du Pays du Mont-Blanc,
 - PAEC – projet agro-environnemental et climatique- « Mont Blanc, Arve, Giffre »,
 - Programme Ademe Lab,
 - PPT – plan pastoral territorial – « Pays du Mont-Blanc »,
 - Démarche de coopération transfrontalière conduite dans le cadre de l'Espace Mont-Blanc.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.** Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le **projet de territoire**, issu d'un diagnostic partagé, est joint en annexe 2. Ce document a fait l'objet d'une élaboration à l'occasion de la démarche de CRTE, il est basé sur les démarches de planification existantes récentes et sera complété et actualisé.

La communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc porte l'ambition de se positionner comme **Vallée à énergies positives**.

Cette dénomination évoque un territoire qui s'appuie sur et met en valeur toutes ses énergies positives :

- **L'énergie des femmes et des hommes** qui font vivre le territoire ;

- **L'énergie et la force que dégage le patrimoine naturel exceptionnel** de la vallée, du toit de l'Europe à la flore et la faune alpine en passant par les paysages et les sites remarquables qui soulignent, à la fois, les vulnérabilités que présente cet environnement et les énergies qu'il faut déployer pour dépasser ces vulnérabilités et préserver durablement les richesses naturelles et patrimoniales de ce territoire ;
- **L'énergie des ressources (torrents, soleil et bois)** qui permet de couvrir une part des besoins quotidiens des habitants et usagers du territoire, besoins qu'il faut maîtriser pour tenir la trajectoire de transition énergétique et de réduction des émissions de GES retenue par la démarche TEPOS ;
- **L'énergie des acteurs économiques** qui contribuent au rayonnement de la vallée de Chamonix ;
- **L'énergie des innovations** qui permettront à la vallée de gagner en résilience pour faire face, à la fois, à la crise sanitaire actuelle et aux crises à venir notamment, la crise climatique.

Le projet de territoire a été défini de la manière suivante :

Il s'appuie sur les documents suivants : **diagnostic du territoire et travail sur les bases d'un projet de territoire en cours depuis 2020**, candidature Espace Valléen, TEPOS-CV2, Plan de Protection de l'Atmosphère, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, Plan Local de l'Habitat, Plans Locaux d'Urbanisme, Programme local de prévention des déchets ménagers...

Un travail de concertation avec les élus depuis fin 2020, a été réalisé, au vu du diagnostic consolidé pour :

- Identifier et prioriser des enjeux,
 - Identifier les actions à mener,
- sur la durée du contrat.

A noter que le CRTE s'est également nourri des **deux ateliers de concertation** organisés fin mai 2021 avec les élus et les professionnels du territoire, dans le cadre de la feuille de route de l'Office de Tourisme 2022-2024. Ce document stratégique pour le territoire a comme ambition d'adapter l'économie touristique face aux enjeux du dérèglement climatique, sur fond de crise sanitaire et économique profonde.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les quatre orientations stratégiques suivantes en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Bien vivre dans la Vallée de Chamonix Mont-Blanc** : cohésion sociale et bien-être des habitants
- **Accélérer la transition écologique de la Vallée**
- **Mutations et innovations pour une prospérité durable**, notamment via une diversification des activités économiques
- **Coopérer avec les territoires voisins au service d'un territoire plus résilient**

Ces orientations stratégiques se déclinent de manière détaillée en actions prêtes à être engagées

(cf. annexe 3 du contrat) ou intentions de projet (cf. annexe 4 du contrat).

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires ont recensé les contractualisations suivantes :

- entre le territoire et l'État ou ses agences :
 - le programme Petites Villes de demain engagé pour la commune de Chamonix Mont Blanc pour la durée de 6 ans, dont la convention d'adhésion a été signée le 06/09/2021,
 - la convention pour le logement des travailleurs saisonniers en cours de finalisation pour les 4 communes de la CCVCMB,
 - la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
 - les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques impliquant (PAEC) « Mont-Blanc, Arve, Giffre »,
 - le SAGE de l'Arve, le contrat de bassin versant de l'Arve et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
 - le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Arve,
 - le plan d'action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve arrêté le 19/04/2019 pour la part relevant de l'intercommunalité,
 - les conventions et contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité, notamment pour les actions du PPA de la Vallée de l'Arve (Fonds Air Bois, chargé de mission...) et les démarches TEPOS 2 pour la durée de 3 ans,
 - la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
 - le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
 - le programme Interreg France-suisse,
 - le programme Interreg Alcotra France-Italie.

- entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :
 - les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dont la Convention Qualité de l'Air et le Contrat de Plan Etat-Région,
 - les contrats signés avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie avec l'intercommunalité dont le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (en cours d'élaboration), le Contrat de Plan Etat-Région et les conventions portant sur les actions du PPA de la vallée de l'Arve.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées

autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

4.2. Validation des actions

Les actions matures du CRTE sont listées dans le tableau en annexe 3 (50 actions à date d'approbation du CRTE).

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'État pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces intentions du CRTE, au nombre de 100, sont listées dans le tableau en annexe 4 du contrat.
Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution

de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des

dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'Etat au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Les comités de pilotage et techniques

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Ce comité de pilotage comprendra aussi :

- Monsieur le Maire de Chamonix et Président de la CCVCMB,
- Monsieur le Maire de Servoz et Vice-Président en charge du Territoire et de l'Economie de la CCVCMB,
- Madame le Maire des Houches et Vice-Présidente en charge des Finances de la CCVCMB,
- Monsieur le Maire de Vallorcine et Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale de la CCVCMB,
- Monsieur le Vice-Président en charge de la Transition Ecologique de la CCVCMB,
- Tout autre élu que le Président du COPIL jugerait opportun d'associer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du CRTE,
- Les Directions et services de la CCVCMB et des communes associés,
- Un des membres représentants du COTECH.

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après).

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Des comités techniques (COTEC) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des COPIL dont ils préparent les décisions. La composition du COTEC pourra être proposée ultérieurement ; elle comprendra a minima des représentants des signataires du contrat sous la coprésidence des représentants du territoire et de l'État.

La fréquence des réunions des COPIL et COTEC ainsi que ses missions pourront utilement être

précisées lors du 1^{er} COPIL. Ils se réunissent au moins une fois par an.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.3 Le comité des partenaires

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et à animer un « comité de partenaires » composé des représentants des institutions suivantes :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le département de Haute-Savoie,
- l'Office du Tourisme Intercommunal,
- les acteurs socio-professionnels (Compagnie du Mont-Blanc, hôteliers, restaurants, commerçants...),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc,
- les services de l'État en Haute Savoie,
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A),
- le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et ASTERS.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du

territoire concerné et de l'État. Il est examiné par le comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers et a minima une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour les années antérieures (état initial) ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.

Les indicateurs concernés sont décrits dans le diagnostic de territoire en annexe 5 – Indicateurs de suivi.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans maximum. Il est établi pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement.

Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.

Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Communication du CRTE

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à Anancy le 30 MARS, 2022,

Eric FOURNIER

Président de la CCVCMB



Alain ESPINASSE

Préfet de la Haute-Savoie

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Espinasse', written over a horizontal line.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Protocole d’engagement signé

Annexe 2 - Projet de territoire

Annexe 3 – Plan d’actions mûres

Annexe 4 – Intentions de projet à préciser

Annexe 5 – Indicateurs de suivi pour l’état des lieux écologique

ANNEXE 1 – PROTOCOLE ENGAGEMENT



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) favorise la réalisation d'un projet de territoire qui prenne en compte les orientations des documents de planification et de programmation, notamment ceux listés ci-après.

L'élaboration du CRTE lui aussi devra permettre d'assurer la bonne prise en compte des orientations du projet de territoire et celles figurant déjà aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Mont Blanc Arve Giffre en cours,
- la démarche « Espaces Valléens »,
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés ou en cours de révision,

- le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve révisé le 19/04/2019,
- l'étude de préfiguration d'une Zone à Faible Emission "Mobilité" (ZFE-m),
- le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et les démarches connexes Tepos-CV et Citergie,
- le Plan de Mobilité en cours d'élaboration,
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) permettant de développer une vision globale des priorités en matière de milieux naturels remarquables, notamment en termes de protection et de valorisation à intégrer au projet de territoire du CRTE dont :
 - . le SDAGE et son programme de mesures, le SAGE de l'Arve, les Contrats de Bassin ou de Rivière,
 - . les sites d'exception de l'APHN du Mont Blanc et des Réserves Naturelles Nationales de Aiguilles Rouges, Bérard et Carlaveyron,
 - . les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) des sites du territoire,
 - . le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles en cours d'élaboration,
 - . la Charte Forestière du Pays du Mont Blanc,
- le PAEC – projet agro-environnemental et climatique – « Mont-Blanc, Arve, Giffre »,
- le programme ADEME Lab,
- le PPT – plan pastoral territorial – « Pays du Mont Blanc »,
- la démarche de coopération transfrontalière conduite dans le cadre de l'Espace Mont-Blanc.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son

suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obère pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.

Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtes à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2020 exceptionnelle	Création d'une piste cyclable promenade Marie Paradis	CHAMONIX MT BLANC	63 938 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Développement des continuités cyclo-piétonnes secteur Bois du Bouchet	CHAMONIX MT BLANC	10 491 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Création d'une maison médicale à Argentière	CHAMONIX MT BLANC	54 180 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Création d'une piste cyclable avenue des Alpagnes	HOUCHES (LES)	91 880 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Création d'une classe ULIS	HOUCHES (LES)	31 591 €
DSIL 2021 RT	Travaux amélioration performances énerg ancienne mairie	SERVOZ	41 233 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Réfection du toit de la mairie avec isolation et changement de fenêtres	VALLORCINE	51 100 €
DSIL 2021 RT	Rénovation énergétique de la mairie	VALLORCINE	153 751 €

b- les financements accordés au titre du Plan de Relance par l'État hors DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

- lauréat dans le cadre des fonds pour les équipements patrimoniaux pour la rénovation du musée alpin,
- le projet d'écotourisme dans les Réserves Naturelles Nationales qui est une mesure financée au plan de relance pour 145 k€,

c- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

d- les projets retenus à l'AAP « Fonds Friches » du Plan de Relance (DDT/SAR) sont :

Voir Annexe II jointe

e- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- le programme Petites Villes de demain engagé pour la commune de Chamonix Mont Blanc pour la durée de 6 ans,
- la convention pour le logement des travailleurs saisonniers en cours de finalisation pour les 4 communes de la CCVCMB,
- la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,

- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques impliquant (PAEC) « Mont-Blanc, Arve, Giffre »,
- le SAGE de l'Arve, le contrat de bassin versant de l'Arve et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Arve,
- le plan d'action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve arrêté le 19/04/2019 pour la part relevant de l'intercommunalité,
- les conventions et contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité, notamment pour les actions du PPA de la Vallée de l'Arve (Fonds Air Bois, chargé de mission...) et les démarches TEPOS 2 pour la durée de 3 ans,
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- le programme Interreg France-suisse,
- le programme Interreg Alcotra France-Italie.
 - ◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :
 - les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dont la Convention Qualité de l'Air et le Contrat de Plan Etat-Région,
 - les contrats signés avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie avec l'intercommunalité dont le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, le Contrat de Plan Etat-Région et les conventions portant sur les actions du PPA de la vallée de l'Arve.

2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent en **Annexe III**, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- ➔ D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- ➔ D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- ➔ D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'État.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Ce comité de pilotage comprendra aussi :

- Monsieur le Maire de Chamonix et Président de la CCVCMB,
- Monsieur le Maire de Servoz et Vice-Président en charge du Territoire et de l'Economie de la CCVCMB,
- Madame le Maire des Houches et Vice-Présidente en charge des Finances de la CCVCMB ,
- Monsieur le Maire de Vallorcine et Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale de la CCVCMB,
- Monsieur le Vice-Président en charge de la Transition Ecologique de la CCVCMB,
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des Finances de la Mairie de Chamonix,
- Madame l'Adjointe au Maire en charge de la Cohésion Sociale de la Mairie de Chamonix, Conseillère Communautaire et Conseillère Départementale de Haute-Savoie,
- un représentant des membres du COTECH.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Pourront aussi participer aux différents comités :

- les directions générales des services de la CCVCMB, des mairies de Chamonix, des Houches, de Vallorcine et de Servoz,
- les directions des services techniques de la CCVCMB, des mairies de Chamonix, des Houches,
- la direction aménagement et transitions de la CCVCMB et Mairie de Chamonix,
- les services de l'État.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage .

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE. A ce stade, le territoire envisage que le comité de pilotage se réunira au moins deux (2) fois par an et veillera notamment à :

- identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance,
- identifier les opérations à inscrire dans le CRTE,
- valider les fiche-actions et les financements associés,
- assurer le suivi de la mise en œuvre des actions,
- faire le bilan annuel du CRTE et ajuster les éventuelles actions inscrites.

ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes,

- le département de Haute-Savoie,
- l'Office du Tourisme Intercommunal,
- les acteurs socio-professionnels (Compagnie du Mont-Blanc, hôteliers, restaurants, commerçants...),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc,
- les services de l'État en Haute Savoie,
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A),
- le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et ASTERS.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. La finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Chamonix, le 27/08 / 2021

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix Mont Blanc



Eric Fournier

ANNEXE I :

L'AURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)

- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC :

N° Demandeur.	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette retenue Opération	Montant aide retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
07530	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE CHAMONIX MONT BLANC		105 000 €	52 500 €	21 000 €	réseau temps de pluie	Tax réglementaires: bassin d'orage, poste de relèvement	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur la promenade des Sonnaillies (Chamonix)
07530	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE CHAMONIX MONT BLANC		90 800 €	45 400 €	18 160 €	réseau temps de pluie	Tax réglementaires: bassin d'orage, poste de relèvement	Renouvellement du réseau d'Eaux usées - route de Laysnaz (Les Houches)
07530	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE CHAMONIX MONT BLANC		148 400 €	74 200 €	74 200 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement du réseau AEP avenue du Mont Blanc (Chamonix)
07530	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE CHAMONIX MONT BLANC		219 729 €	109 899 €	109 900 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement du réseau AEP route des Nants (Chamonix)
07530	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE CHAMONIX MONT BLANC		59 330 €	34 165 €	34 165 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Renouvellement du réseau AEP - route de Laysnaz (Les Houches)
07530	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE CHAMONIX MONT BLANC	01/10/2020	87 500 €	43 750 €	17 500 €	réseau temps de pluie	Tax réglementaires: bassin d'orage, poste de relèvement	Réhabilitation du réseau d'assainissement - route du Tacul (Vallorcine)

ANNEXE II :

LES PROJETS RETENUS À L'APPEL À PROJET « FONDS FRICHES » DU PLAN DE RELANCE (AU 31/05/2021 CLASSES PAR EPCI)

- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT BLANC :

Communes	nom du projet	porteur de projet	description du projet et de la demande	déficit	montants demandés	montants attribués
Chamonix	Friche Favrand	commune	démolition de 2 bâtiments vacants (ex service technique de la commune) pour réaliser 8 LS sur un terrain de 1412 m ²	440k€	100 k€	100 000 €

ANNEXE III :

LISTE INDICATIVE POUR INFORMATION DES PROGRAMMES, PROJETS, ÉTUDES OU ACTIONS IDENTIFIÉES OU ENVISAGÉES PAR LE TERRITOIRE
POUVANT PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE SON CRTE ET PORTES À LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

1/4

Axe 1 : Cohésion sociale et bien-être

Objectif : traiter le déficit de logement résidentiel et les services aux résidents (inclusion sociale, services essentiels et bien-être)

Opérations proposées :

Territoire	Opérations	Maîtrise d'ouvrage
CHAMONIX	Favrands : opération de logements	Commune
CHAMONIX	Complexe sportif de la patinoire (rénovation / restructuration)	CCVCMB
SERVOZ	Extension Cantine – Garderie et Création d'une salle multi-activités sportives	Commune
SERVOZ	Ecole : Travaux amélioration et sécurisation	Commune

ANNEXE III :

LISTE INDICATIVE POUR INFORMATION DES PROGRAMMES, PROJETS, ÉTUDES OU ACTIONS IDENTIFIÉES OU ENVISAGÉES PAR LE TERRITOIRE
POUVANT PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE SON CRTE ET PORTES À LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

2/4

Axe 2 : Transition écologique

Objectif : répondre aux ambitions d'une transition écologique juste, inclusive et démocratique dans les domaines de l'air, énergie, climat, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des mobilités

Opérations proposées :

Territoire	Opérations	Maîtrise d'ouvrage
CHAMONIX	Renaturation Place du Mont-Blanc	Commune
CHAMONIX	Ressourcerie - études préalables	CCVCMB
CHAMONIX LES HOUCHES VALLORCINE SERVOZ	Développement des lieux de compostage de quartier dans la Vallée et sensibilisation des résidents	CCVCMB
VALLORCINE	Bâtiment pour plaquettes bois	CCVCMB
LES HOUCHES	Réhabilitation énergétique du Presbytère	Commune
SERVOZ	Rénovation du toit de l'Eglise	Commune
SERVOZ	Rénovation du chauffage (création d'un mini réseau de chaleur dans le centre-village) et isolation ancienne Mairie	Commune
VALLÉE DE CHAMONIX- MONT-BLANC	Plan de Mobilité (PDU) – études préalables	CCVCMB

ANNEXE III :

LISTE INDICATIVE POUR INFORMATION DES PROGRAMMES, PROJETS, ÉTUDES OU ACTIONS IDENTIFIÉES OU ENVISAGÉES PAR LE TERRITOIRE
POUVANT PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE SON CRTE ET PORTES À LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

3/4

Axe 3 : Mutation et innovations pour une prospérité durable

Objectifs : tourisme durable / innovation et diversification économique

Opérations proposées :

Territoire	Opérations	Maîtrise d'ouvrage
VALLÉE DE CHAMONIX- MONT-BLANC	Démarche collaborative pour définir les opérations/actions en faveur d'un tourisme durable basé sur l'adaptation du produit touristique face aux enjeux du dérèglement climatique, sur fond de crise sanitaire et économique profonde - accompagnement à la démarche	CCVCMB
CHAMONIX	Rénovation du Musée Alpin	CCVCMB
SERVOZ	Tiers Lieux - Living Lab (acquisitions foncières, montage d'opération)	CCVCMB
SERVOZ	Accessibilité et déploiement numérique de l'école	Commune
LES HOUCHES	Accessibilité et déploiement numérique de l'école	Commune
SERVOZ	Rénovation intérieure Edtmontagne (commerce et bureaux)	Commune et EPF 74
SERVOZ	Rénovation intérieure ancienne Mairie (bureaux et ateliers / Green Wolf)	Commune
CHAMONIX	Aménagement d'un pôle scientifique Gare de Chamonix - études	Commune (en lien avec Gare & Connexions)

ANNEXE III :

LISTE INDICATIVE POUR INFORMATION DES PROGRAMMES, PROJETS, ÉTUDES OU ACTIONS IDENTIFIÉES OU ENVISAGÉES PAR LE TERRITOIRE
POUVANT PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE SON CRTE ET PORTES À LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT
4/4

Axe 4 : Coopération au service d'un territoire plus résilient

Objectif : renforcer les coopérations pour la fois optimiser la dynamique de relance et de transition de la vallée et faire preuve de solidarité avec les territoires qui pourraient bénéficier de ses apports

Opération proposée :

Aucune

**→ Projet de territoire pour
la Communauté de communes
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc**



UN TERRITOIRE À LA FOIS EXCEPTIONNEL ET FRAGILE

ÉNERGIE, CLIMAT ET QUALITÉ DE L'AIR	04
→ Vers un territoire à énergie positive	
→ Une qualité de l'air en nette amélioration	
MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES	08
RESSOURCES NATURELLES, BIODIVERSITÉ, RISQUES	10
→ Une biodiversité et des sites remarquables	
→ Des perturbations climatiques de plus en plus visibles	
→ Une ressource en eau relativement fragile	
→ De nouveaux risques naturels à anticiper	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	11
DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET SERVICES	11
→ Déprise démographique et vieillissement de la population	
→ De fortes disparités de revenus	
→ Des tensions fortes sur le logement	
→ Éducation et formation : des offres à compléter	
→ Des services de santé adaptés aux spécificités locales	
→ Une offre culturelle de qualité	
→ Chamonix : capitale mondiale de l'outdoor	
EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	14
→ Peu de chômage mais de nombreuses disparités	
→ Un tissu dense de TPE et PME	
→ Enjeux de diversification et de relocalisation de l'économie	
→ Situation du tissu commercial	
→ Une agriculture encore dynamique dans le pays du Mont Blanc	
→ Un secteur forestier en recomposition	
LE TOURISME, PILIER ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	17
→ Une activité ancrée dans l'histoire de la vallée	
→ Une dynamique économique qui doit se diversifier	
UNE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE	19

ENJEUX POUR UN TERRITOIRE PROSPÈRE ET RÉSILIENT

MUTATIONS GLOBALES ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE À CONSIDÉRER	20
→ A l'échelle nationale	
→ A l'échelle de la vallée de Chamonix	
ENJEUX PROGRAMMATIQUES	22

LE PROJET DE TERRITOIRE

→ Bien vivre dans la vallée	
→ Accélérer la transition écologique	
→ Diversifier les activités économiques	
→ Coopérer avec les territoires voisins	

PLAN D' ACTIONS

BIEN VIVRE EN VALLÉE DE CHAMONIX : COHÉSION SOCIALE ET BIEN-ÊTRE	26
→ Logement	
→ Inclusion sociale	
→ Services essentiels	
→ Bien-être	
→ Participation / Co-construction	
TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE	28
→ Aménagement du territoire	
→ Lutter contre l'artificialisation des sols	
→ Air, énergie, climat	
→ Mobilité	
→ Biodiversité	
→ Économie circulaire	
MUTATIONS ET INNOVATIONS POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE	31
→ Destination montagne durable	
→ Innovation et diversification économique	
→ Agriculture et forêt	
LA COOPÉRATION AU SERVICE D'UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT	33
GOUVERNANCE ET PROMOTION DU PROJET DE TERRITOIRE	34
→ Gouvernance	
→ Promotion du projet de territoire	

LA VALLÉE À ÉNERGIES POSITIVES, TERRITOIRE PROSPÈRE ET DURABLE

Depuis plusieurs années la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et les communes qui la composent se sont engagées pour promouvoir un développement plus durable du territoire. Nous sommes conscients d'avoir la chance de vivre dans un environnement particulièrement remarquable et de bénéficier d'une qualité de vie au quotidien que beaucoup nous envient.

Nous sommes aussi particulièrement conscients des enjeux auxquels nous devons répondre aujourd'hui et auxquels nous devons faire face demain.

Ces sujets sociaux, économiques et environnementaux ont été particulièrement mis en exergue par la pandémie de Covid-19. Cette crise a souligné les vulnérabilités sur lesquelles nous devons travailler dès à présent. Nous avons notamment pris conscience de la nécessité de diversifier notre économie locale, trop dépendante du tourisme de montagne d'hiver et d'été. Cette dépendance est d'autant plus préoccupante que nous mesurons de plus en plus nettement les impacts des changements climatiques qui fragilisent l'environnement montagnard et constituent, de fait, de nouvelles contraintes pour ces activités touristiques historiques.

Plutôt que de subir, nous avons souhaité répondre à la demande de l'État qui nous a proposé d'élaborer un Contrat de relance et de transition écologique répondant aux spécificités de notre territoire. La pièce centrale de ce contrat est le présent projet de territoire. En formulant ce projet nous avons souhaité couvrir trois besoins importants :

- Dresser un état des lieux aussi complet que possible des réalisations engagées ces dernières années en matière d'actions sociales, de développement économique et de transition écologique ;
- Préciser les enjeux auxquels nous devons répondre, en prenant en compte l'évolution des préoccupations de la société française et au-delà ;
- Identifier les priorités programmatiques que la communauté de communes s'est fixée dans son nouveau mandat.

En croisant l'analyse de nos réalisations passées et la lecture de ces enjeux nous avons alors formulé un projet, une feuille de route pour le développement de l'action publique et la mobilisation des acteurs de la vallée au service d'un territoire à la fois prospère et résilient.

Ce projet retient quatre grands domaines d'intervention :

- Bien vivre dans la vallée, en veillant à la cohésion sociale et au bien-être des habitants ;
- Accélérer la transition écologique pour faire face notamment au changement climatique ;
- Diversifier l'économie locale et promouvoir les innovations ;
- Renforcer les coopérations, car nous ne gagnerons pas seuls.

Ce projet porte l'ambition de mobiliser toutes les énergies positives de notre territoire : l'énergie des femmes et des hommes qui le composent ; l'énergie que dégage le cadre naturel exceptionnel dont nous jouissons ; l'énergie des torrents, des forêts et du soleil dont nous bénéficions ; l'énergie des acteurs économiques qui font rayonner la vallée en France et dans le monde ; l'énergie des innovations qui viendront renforcer nos capacités de résilience.

C'est en effet ensemble - citoyennes et citoyens, acteurs économiques de tous les secteurs, associations, élus et agents des collectivités, mais aussi touristes occasionnels et visiteurs réguliers - que nous pourrons faire vivre notre « Vallée à EnergieS PositiveS », prenant ainsi en main notre futur. Nous vous invitons donc à vous saisir de ce projet de territoire et à l'enrichir de votre implication, parce que nous voulons agir pour ne pas subir et faire de notre vallée un exemple dynamique de prospérité collective et durable !

Eric Fournier
Président CCVCMB
maire de Chamonix Mont-Blanc

Ghislaine Bossonney
Vice-Présidente CCVCMB
maire des Houches

Nicolas Evrard
Vice-Président CCVCMB
maire de Servoz

Jérémy Vallas
Vice-Président CCVCMB
maire de Vallorcine



**UN TERRITOIRE À LA FOIS
EXCEPTIONNEL ET FRAGILE**

Dans la haute vallée de l'Arve, les communes de Chamonix, Les Houches, Servoz, et Vallorcine se sont regroupées fin 2009, pour constituer la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

La commune de Chamonix forme le cœur démographique de cette communauté de communes avec près de 70 % de la population. La commune des Houches se développe dans la continuité de Chamonix et apparaît ainsi comme un deuxième pôle d'importance rassemblant 25 % de la population du territoire. Les communes de Servoz et Vallorcine, plus faiblement représentées dans la balance démographique intercommunale, constituent les portes d'entrées de la Vallée de Chamonix Mont Blanc et représentent à ce titre des entités importantes du territoire.

La vallée de Chamonix s'étire sur une vingtaine de kilomètres, de Servoz à Vallorcine en passant par Les Houches et Chamonix, et sur un fort dénivelé de l'ordre de 700 mètres. Une partie notable (environ 15 %) de la population vit au-dessus de 1 100 m d'altitude. Au-delà des limites administratives des communes, le territoire de la vallée s'organise en plusieurs secteurs géographiques cohérents, formant un réseau polycentrique composé de typologies urbaines plus spécifiques et relativement similaires :

- La partie haute de la vallée, depuis Vallorcine, le Tour, Montroc, Argentière jusqu'à la Poya ;
- La partie centrale de la vallée depuis Les Tines, Les Bois, Les Praz jusqu'à Chamonix centre et de Chamonix centre jusqu'aux Bossons et les Pélerins ;
- Des Houches à Tacconnaz, jusqu'aux Chavants et Coupeau ;
- La partie basse de la vallée de Vaudagne, le Lac-la Plaine St Jean, Servoz, jusqu' au Vieux Servoz et à le Mont-la Côte.

Ce territoire au paysage exceptionnel connaît aussi des contraintes naturelles importantes :

- L'Arve, torrent potentiellement impétueux, constitue une coupure au milieu de la vallée ;
- De nombreux secteurs sont exposés aux risques naturels (avalanches, chutes de blocs, et crues torrentielles principalement), notamment les bords de vallées surplombés par des pentes abruptes ;
- Le caractère encaissé de la vallée, l'enclavement de la commune de Vallorcine, les dénivelés importants et l'enneigement génèrent de réelles difficultés en matière de gestion des infrastructures et services de transport.

Le territoire est irrigué par des axes de communication importants qui connaissent de forts trafics liés à des déplacements internes mais aussi au transit international :

- La route nationale RN 205, axe international traversant la vallée et donnant accès à l'Italie par le Tunnel du Mont-Blanc ;
- La route départementale D1506 qui donne accès à la Suisse par le Col des Montets, et la D13 qui connecte Servoz à Passy et au Pays du Mont-Blanc ;
- La voie ferrée Saint Gervais-Vallorcine et la ligne touristique du Montenvers.

Ensermée entre deux massifs montagneux exceptionnels, le Mont-Blanc et les Aiguilles Rouges, la vallée est aux premières loges des changements climatiques, et la Mer de Glace, plus grand glacier de France qui s'étend sur 7 km entre 3 400 et 1 400 mètres d'altitude, est le témoin troublant de l'acuité de ces changements comme le démontre la mise en évidence du recul de ce glacier emblématique.

13 462 habitants permanents

**35 022 ha dont 32 000
sous mesure de protection**

60,9 habitants par km²

**Point culminant :
le Mont Blanc à 4 808 mètres**



La Mer de Glace vers 1915

© coll. Luc Moreau glaciologie



La Mer de Glace vers 2010

© Adapt Mont-Blanc



La Mer de Glace vers 2050

© Adapt Mont-Blanc

ÉNERGIE, CLIMAT ET QUALITÉ DE L'AIR

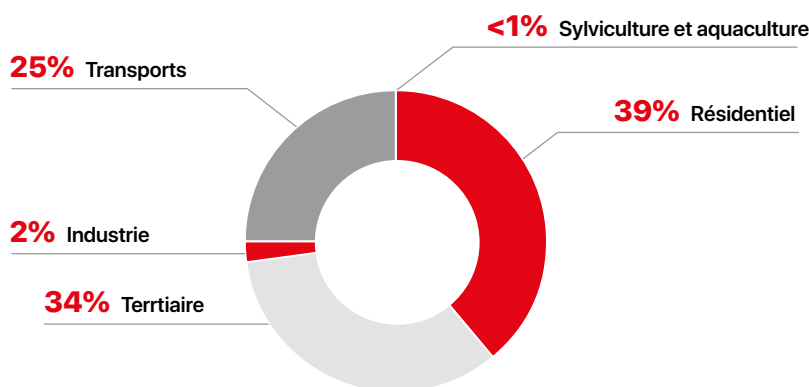
→ Vers un territoire à énergie positive

Dès 2012, la CCVMB s'est dotée d'un PCET volontaire qui fût le 1^{er} PCET⁽¹⁾ en zone de montagne. Ce PCET a servi en quelque sorte de projet de territoire ces dernières années. Le diagnostic initial avait démontré que les émissions de GES du territoire étaient dues principalement aux transports (dont la moitié aux véhicules individuelles), aux logements (dont 91 % venant du chauffage) et dans une moindre mesure aux activités tertiaires, les remontées mécaniques ne représentant qu'une part très minime des émissions GES. Dès cette époque l'Office de Tourisme a commencé à recentrer ses actions de promotion, communication et commercialisation vers la clientèle de proximité et les clientèles européennes, mettant un terme au démarchage de visiteurs utilisant des longs courriers.

Entre 2016 et 2019, la première période d'engagement de la CCVMB dans le dispositif TEPOS-CV, accompagnée par la communauté régionale de travail associant la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME et la DREAL, lui a permis de poser les bases d'une « Vallée à énergie positive + » et de faire émerger de nombreuses réalisations très concrètes à la fois pour réduire les consommations et développer les productions d'énergie renouvelable.

L'ambition de la Communauté de communes reste d'atteindre l'objectif « territoire à énergie positive » en 2050, c'est-à-dire une situation dans laquelle, l'intégralité des besoins énergétiques du territoire est couverte par les productions énergétiques issues de la mobilisation des ressources renouvelables disponibles localement. Cette ambition s'inscrit dans la continuité du *Plan climat* adopté volontairement par la collectivité dès 2012 dans lequel ont été retenues 5 thématiques prioritaires : rénovation de l'habitat, mobilité, production d'énergie, biodiversité, gestion des déchets et éco-consommation.

Le diagnostic réalisé en 2013 soulignait la stabilisation de la consommation énergétique du territoire à 535 GWh/an.



La mise en œuvre du plan climat et l'engagement dans la démarche TEPOS-CV ne se traduisent pas encore par une inflexion notable des consommations d'énergie. D'une part, les réductions obtenues par les actions engagées ont été compensées ; avant la crise sanitaire, par l'augmentation importante de la fréquentation touristique qui représente plus de 30 % des consommations totales. D'autre part, les travaux de rénovation engagés sur le patrimoine public, et les 500 dossiers de rénovation soutenus par la Prime Énergie Habitat (PEH) ou le Fonds Air Entreprises vont induire des économies qui n'ont pas encore été comptabilisées par l'observatoire régional.

Le territoire pourrait être, d'ores et déjà, considéré comme TEPOS si l'on intégrait dans le périmètre de comptage énergétique, les barrages développés et gérés par EDF. Cependant, la région et l'ADEME ont retenu par convention que ces investissements, portés par l'opérateur national et servant principalement à l'équilibre du réseau national, ne devaient être comptabilisés comme production locale qu'à proportion de la population locale au regard de la population régionale. Ce mode de calcul est souvent contesté par les collectivités concernées, ici la CCVMB, qui considèrent qu'elles sont contraintes d'assumer des charges et de gérer des nuisances induites par ces équipements, alors même qu'elles ne bénéficient que très partiellement de ces productions énergétiques pour équilibrer leur bilan énergétique.

(1) Plan Climat Energie Territorial

Certes la crise sanitaire des années 2020 et 2021 s'est traduite par un recul significatif de la fréquentation touristique plus marquée en hiver (-24,6 % en 2020 et -39,5 % en 2021) qu'en été (-14,7 % en 2020). Mais le constat d'une augmentation de la fréquentation +11,4 % pendant l'été 2021 laisse présager un retour à une présence touristique au moins équivalente dans les prochaines années. Cette tendance souligne la nécessité d'une ambition extrêmement forte en matière de réduction de consommation d'énergie, imposant de décupler les efforts de rénovation du parc bâti et d'évolution des pratiques de mobilité pour ramener les consommations dans la trajectoire escomptée.

En revanche, les initiatives prises pour optimiser l'exploitation des ressources renouvelables disponibles localement commencent à faire décoller la production énergétique. Les travaux réalisés sur la centrale hydro-électrique intercommunale (Chamonix - Les Houches) de Tacconnaz, les projets en cours au Bourgeat (commune des Houches) dont la mise en service s'effectuera en 2022, et aux Favrandes (commune de Chamonix) ou les 620 m² de panneaux solaires photovoltaïques installés sur les tennis (en 2021), vont également faire évoluer favorablement cette trajectoire. La première période d'engagement a aussi permis de réaliser l'étude de faisabilité d'un projet de méthanisation des boues de la station d'épuration et de valider son intérêt et sa faisabilité technique et juridique. D'autres projets de tailles variées sont aussi en réflexion (notamment sur le turbinage des eaux potables), et la création récente d'une « centrale villageoise » appuie cette démarche en la rendant un peu plus « citoyenne ».

La deuxième période d'engagement de 2020 à 2023 qui s'est ouverte avec la signature d'une nouvelle convention entre la CCVCMB et la communauté de travail régionale devra en particulier mettre l'accent sur un certain nombre de chantiers dont les plus prioritaires sont mentionnés ci-après :

→ A travers RENOVALLEECHAMONIX, sa Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), faciliter les opérations de rénovation énergétique du logement privé par l'accompagnement gratuit d'un conseiller et la mobilisation de différentes aides financières spécifiques au territoire, en plus des aides nationales. Les services de la plateforme sont depuis le 1^{er} juillet 2021 adaptés aux exigences du nouveau SPPEH (Service public de la performance énergétique de l'habitat).

→ Poursuivre la structuration des mobilités alternatives pour les habitants et les visiteurs, et encourager la « dé-mobilité », c'est-à-dire la réduction des déplacements en s'appuyant sur les enseignements de la crise sanitaire qui a notamment permis de développer le télétravail. La CCVCMB révisera le Plan de Déplacements Urbains de 2008 en produisant un Plan de mobilité simplifié, moins contraignant qu'un PDM¹ classique, au sens où il n'est pas soumis à enquête publique. Ce nouvel instrument devra guider les mutations vers des modes de placement moins consommateurs d'énergie et moins carbonés et proposer des mesures pour l'installation d'une ZFE (Zone à faible émission).

→ Favoriser les projets locaux de production d'énergie, notamment en accompagnant l'émergence d'une Coopérative citoyenne de production d'énergie solaire, en poursuivant l'exploitation du potentiel hydroélectrique, en optimisant le recours au bois énergie et en installant les outils permettant aux acteurs du territoire de s'engager dans la production d'énergie renouvelable (étude de développement de réseaux de chaleur, et agrandissement du réseau de chaleur lié à la chaufferie bois existante).

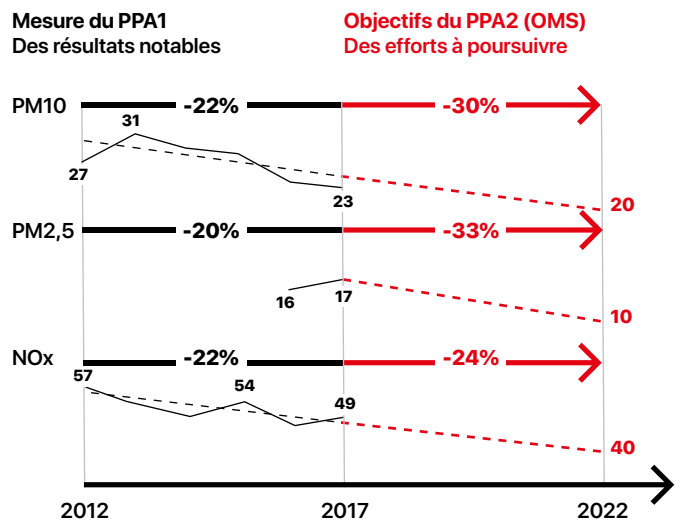
→ Travailler à la mobilisation des acteurs économiques, en particulier du secteur du tourisme pour qu'ils contribuent à la mise en œuvre des actions qui permettront de réduire l'impact de la fréquentation touristique.

→ Engager la démarche de labellisation Cit'Ergie. L'état de lieux (pré-diagnostic), réalisé au printemps 2021, fait apparaître des résultats non homogènes, avec des thématiques pour lesquelles la CCVCMB est en avance telles que le patrimoine et la mobilité, et d'autres domaines où les politiques publiques restent à formaliser, A noter que si seul l'EPCI est engagé dans la démarche Cit'ergie, les communes membres sont associées à l'état des lieux et la construction du plan d'actions.

Cette deuxième période cherchera également à mobiliser toutes les énergies positives de la vallée pour améliorer la qualité de l'air, optimiser la protection de la biodiversité, promouvoir l'économie circulaire et améliorer la gestion des déchets.

→ Une qualité de l'air en nette amélioration

Du fait des efforts engagés dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique, et la mise en œuvre du fond air bois pour favoriser la mutation des systèmes de chauffage au bois vers des appareils plus performants et moins émetteurs de particules, les données montrent que la Vallée de Chamonix se situe désormais sous le seuil des normes OMS en matière de pollution aux particules fines (PM10). La réduction des oxydes d'azote est, elle, plus liée aux efforts engagés dans toute la vallée de l'Arve pour faire évoluer les transports.



Source : ATMO AURA

Les mesures du PPA1 (plan de protection de l'atmosphère phase 1) de la Vallée de l'Arve devront être prolongées et renforcées avec la mise en œuvre du PPA2 pour la période 2019-2023, approuvé le 29 avril 2019, pour consolider les résultats constatés en 2020.

Le 1^{er} janvier 2021 un nouvel indice ATMO plus sévère que l'ancien a été mis en place. Cet indice considère maintenant les PM 2,5. De plus en septembre 2021, l'OMS a revu ses recommandations sur la qualité de l'air en affichant des seuils plus exigeants.

Concernant le bilan de la qualité de l'air en 2020 en Vallée de Chamonix, les données de PM10 sont sur une tendance à la baisse et respectent les recommandations 2020 de l'OMS mais aussi les plus récentes de septembre 2021. Au niveau des émissions la CCVCMB est passée de 82,8t en de PM10 en 2012 à 60,5t en 2019 soit une baisse de 27 %.

Des efforts conséquents restent à mobiliser dans certains secteurs de la vallée, notamment le bassin de Servoz-Le Lac, encore sous l'influence des pollutions liées aux sites industriels voisins, au transport routier (RN205 et RD13) et au chauffage au bois.

(1) Le PDM instauré par la Loi d'orientation des mobilités de 2019 couvre un périmètre de compétences et des objectifs plus larges que le Plan de déplacements urbains qu'il remplace.

MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

Le véhicule thermique reste le mode de déplacement prépondérant pour les déplacements domicile-travail. Le nombre de déplacements quotidiens domicile – travail reste important notamment du fait de la concentration de l'emploi à Chamonix et des difficultés d'accès au logement pour l'habitat permanent. Environ 12 % des déplacements domicile-travail sont assurés par un transport en commun, 60 % par un véhicule individuel motorisé, 19 % à pied, 2,3 % en vélo et 6 % sans transport (Source Insee 2018). Pas moins de 15 % des actifs se déplacent quotidiennement entre la Vallée et le reste du département ou la Suisse, et une autre part de 15 % de la population se déplace d'une commune à une autre pour se rendre au travail. Si l'on a pu observer un quasi doublement du parc de voitures particulière des résidents de l'ensemble de la Haute Savoie, le parc automobile recensé sur la CCVMB est resté stable.

De plus, la part d'emplois locaux occupés par des résidents du territoire s'est dégradé passant de 81 % en 2008 à 72 % en 2018. Cette situation conduit à une augmentation du flux de mobilité domicile-travail depuis Saint-Gervais, Passy, Sallanches et au-delà. Ce flux se combine à celui des résidents de la vallée qui travaillent en dehors de la CCVMB et qui lui aussi ne diminuent pas. Les flux pendulaires observés entre la CCVMB et le Pays du Mont-Blanc sur la RN 205 et dans la traversée de Servoz (RD13) confirment cette tendance.

De nombreux habitants de la Vallée ont aussi déménagé vers des communes environnantes où le prix de l'immobilier est moindre (Passy, Saint-Gervais, Sallanches principalement), augmentant encore les trajets domicile travail.

Il n'est pas encore possible de mesurer les effets des nouvelles pratiques de télétravail induites par la crise sanitaire en matière d'évolution du trafic routier et de besoin de stationnement. Des études spécifiques pour mesurer ces incidences seraient nécessaires

La problématique de mobilité des personnes prend une dimension plus préoccupante encore quand on considère les déplacements générés par environ 10 millions de journées de visite chaque année dans la vallée. Les efforts engagés pour développer des parkings relais en entrée de vallée et en périphérie des pôles urbains, devraient inciter les visiteurs à moins utiliser leur voiture.

La ligne ferroviaire qui irrigue la vallée de Saint Gervais à Vallorcine est de plus en plus fréquentée, et la collectivité a mis en place un service de transports collectifs en libre circulation pour les résidents et pour tous les visiteurs séjournant. Ces dispositifs permettent de transporter plus de 3,2 millions de voyageurs par an avec des bus et navettes propres (motorisation hybride, navettes 100 % électrique, 50 % du parc des bus au gaz naturel à échéance 2022) et train.

D'autres initiatives ont été mises en œuvre pour favoriser le report modal de la voiture individuelle vers des solutions moins polluantes : plateforme de covoiturage du département de Haute-Savoie, développement des pistes cyclables et d'un réseau conséquent de parcs à vélo à Chamonix, mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques, instauration de voies piétonnes ou cheminements piétons.

Il n'en reste pas moins que la très grande majorité des déplacements (90 %) vers et depuis la vallée, mais aussi à l'intérieur même de la vallée se fait en véhicules particuliers. Le trafic interne à la vallée est deux fois plus important que le trafic d'accès. Il est principalement généré par Chamonix et reste identique pour les deux saisons touristiques – été et hiver - entre 40 à 50 000 véhicules par jour.

De fait, le secteur du transport est responsable d'environ 36 % des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes.

Il est aussi source de pollution de l'air. Les émissions d'oxyde d'azote sont principalement liées au transport routier, notamment aux moteurs diesel comme le montre le graphique ci-après. On notera qu'une part significative de ces émissions est générée par les poids lourds qui parcourent une partie de la vallée pour prendre le tunnel du Mont Blanc depuis ou vers l'Italie.

En revanche les transports ne sont responsables que de 17 % des émissions de particules fines (PM10) qui sont principalement générées par l'utilisation de bois de chauffage dans des foyers ouverts ou des installations peu performantes. Les industries du secteur de Passy ont aussi une part de responsabilité importante dans ces émissions de particules.

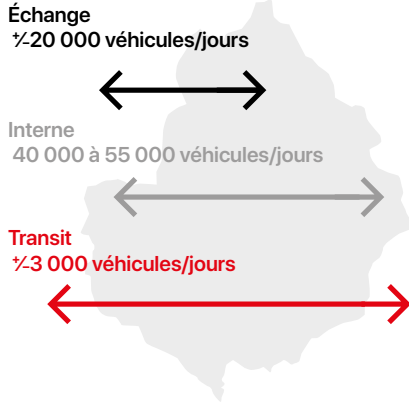
Le transport de marchandises est aussi une préoccupation importante dans la mesure où la vallée est très dépendante des approvisionnements externes et des prestations liées aux services (blanchisserie, transport Genève-Chamonix, ménage, rénovation, etc.). Ces marchandises, principalement produits alimentaires, sont acheminées par camions - plus de 90 poids lourds entrent chaque jour à Chamonix - ce qui contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et à la dégradation de la qualité de l'air. Les prestations de service et les déplacements qu'elles induisent s'échelonnent tout au long de l'année, avec des pics de travaux en basse saison, et des services d'hôtellerie en forte saison.

La question fondamentale de l'accès à la vallée de Chamonix en train, par le Mont-Blanc Express, et plus globalement par l'axe ferroviaire Annemasse - La Roche - Le Fayet interroge également toutes les réflexions sur la durabilité de l'accessibilité et des transports de personnes.

Outre la desserte en TER couplée au réseau du Léman Express, le TGV et les trains de nuit apparaissent indispensables au regard des trajets touristiques de longue distance vers le secteur Mont Blanc-Arve-Giffre qui représente 50 % de l'économie touristique de la Haute-Savoie et une part très importante de l'économie industrielle (décolletage et outdoor).

Structure du trafic

HIVER



25 à 35%



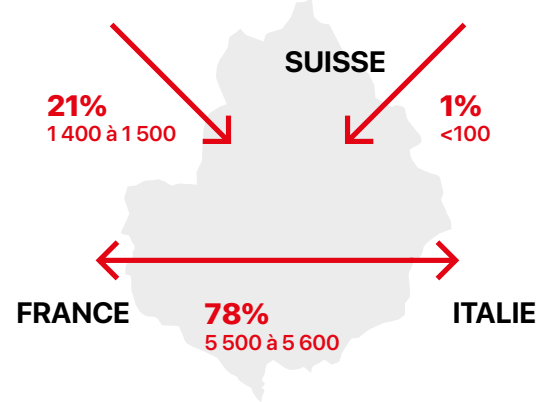
65 à 70%



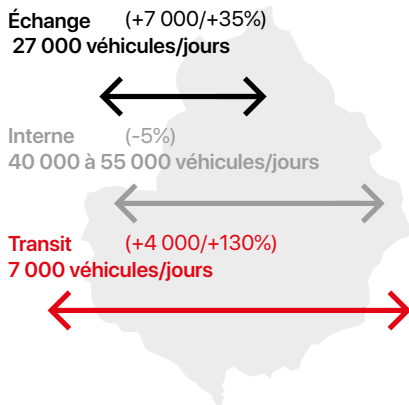
±5%



TRANSIT



ÉTÉ



35%



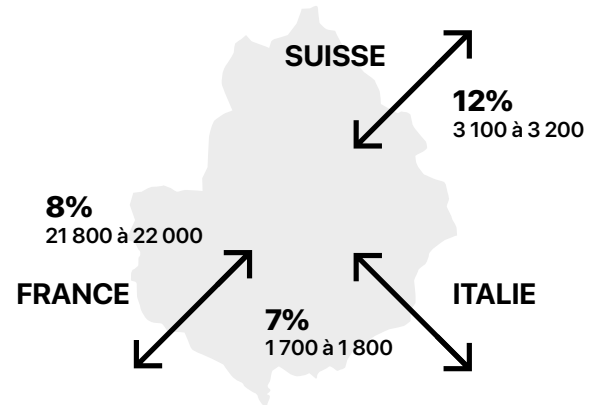
55%



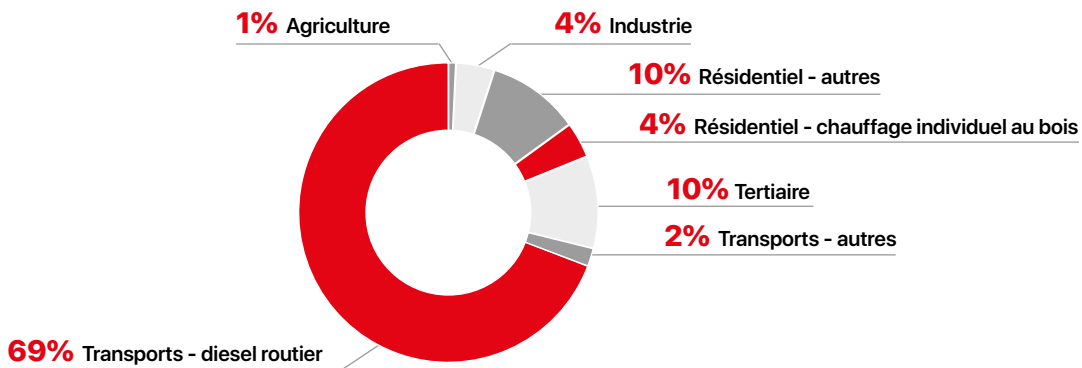
10%



ÉCHANGE



Répartition des sources de Nox



RESSOURCES NATURELLES, BIODIVERSITÉ, RISQUES

Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie d'un environnement de grande qualité associant une diversité d'écosystèmes alliant des cimes glacées de haute altitude au fond de la vallée irriguée par l'Arve et marqué de zones humides remarquables en passant par les prairies d'altitudes et les forêts de résineux des pentes souvent abruptes. A eux seuls, les alpages et les forêts représentent un tiers du territoire. La richesse des milieux naturels se traduit par une diversité faunistique et floristique remarquable.

→ Une biodiversité et des sites remarquables

Ces espaces naturels d'intérêt majeur nécessitent des efforts de protection renforcée. De fait, 91,4 % du territoire fait l'objet de mesures de protection. On recense ainsi :

- 2 sites classés : massif et balcon du Mont Blanc couvrant 25 825 ha ;
- 3 réserves naturelles - Aiguilles Rouges, Carlaveyron, Vallon de Bérard – concernent 6 186 ha ;
- 8 987 ha classés en zone Natura 2 000 ;
- 2 sites inscrits - Hameau de Tré le Champ et ses abords, gorges de la Diosaz.

Au-delà de l'instauration de ces espaces protégés suivant différents régimes réglementaires, la collectivité est déterminée à travailler sur plusieurs leviers pour préserver les caractéristiques remarquables des écosystèmes de la vallée :

- Maintenir les continuités écologiques sur les versants ;
- Restaurer les connectivités écologiques entre les massifs ;
- Préserver les îlots de senescence, intéressant tant pour la biodiversité que pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- Réduire l'impact des pratiques de loisirs de pleine nature pouvant constituer un dérangement pour la faune de montagne ;
- Maintenir les trames vertes et bleues qui contribuent aux équilibres territoriaux en irriguant les espaces urbanisés denses, et renforcent les capacités d'adaptation en travaillant notamment sur la diversification de la biodiversité végétale ;
- Restaurer la Trame noire.

→ Des perturbations climatiques de plus en plus visibles

Ces efforts de protection sont d'autant plus importants que d'ici à 2050, le territoire sera confronté à l'impact du réchauffement climatique avec des augmentations de températures de 1 à 3°C d'ici 2035, se traduisant par une réduction de 15 à 20 % du nombre de jours de gel en moyenne et haute montagne, 20 jours d'été supplémentaires dans les fonds de vallée et en moyenne montagne, et une redistribution saisonnière de la fréquence et de l'intensité des précipitations, en plus d'une hausse de l'occurrence des événements extrêmes.

Du fait de ces perturbations climatiques, des répercussions sont attendues sur les écosystèmes qui auront très probablement beaucoup de mal à s'adapter du fait de la brutalité des changements à venir. Il convient d'anticiper ces perturbations qui se traduiront par une remontée en altitude de la faune et de la flore, la modification de la composition des peuplements forestiers, le développement de parasites tel le bostryche qui décime déjà les peuplements de résineux, voire la disparition des espèces les plus fragiles. Au-delà de leurs effets directs sur la biodiversité locale, des répercussions sont attendues sur la population (santé, disponibilité et qualité des ressources naturelles, aggravations des risques naturels...) et sur la plupart des activités économiques :

→ Agriculture : baisse de la productivité de certaines cultures, mais aussi opportunités de développer de nouvelles productions (légumes et fruits, vignobles, etc.) ;

→ Sylviculture : risques accrus d'incendie, remontée de la limite de la forêt et donc réduction des espaces de pâturages, perturbations des conditions d'exploitation de la forêt ;

→ Tourisme : réduction de l'enneigement, dégradation des conditions de pratique de l'alpinisme, évolution de la saisonnalité des pratiques, mais aussi opportunités de développement de nouvelles pratiques en intersaison.

Enfin, le processus de réchauffement global, entraînant le dégel du permafrost, pourrait déstabiliser certains terrains à forte déclivité comme il accentuera l'instabilité des parois rocheuses. Ce réchauffement accélèrera le recul glaciaire, ce qui aura un impact significatif sur la ressource en eau avec une baisse du débit estival, (et l'augmentation des régimes torrentiels des cours d'eau, à certaines périodes), partiellement compensée par une augmentation en fin d'hiver et au début du printemps.

→ Une ressource en eau relativement fragile

La production d'eau potable est gérée depuis 2018 par la régie de l'eau de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc dans le cadre d'un contrat de gestion passé avec Suez. L'eau est de bonne qualité sur tout le réseau sauf pour Vallorcine où sont repérés des traces d'arsenic et des épisodes ponctuels de contaminations bactériologiques.

La disponibilité en eau est suffisante pour satisfaire les besoins actuels bien que quelques pénuries soient déjà apparues en altitude (refuges des Cosmiques et Albert 1^{er}). La vallée de Chamonix, tout en étant en tête de bassin versant, reste un territoire soumis à des conflits d'usage importants - aménagement urbain, agriculture, tourisme (notamment pour les piscines et centre de bien-être...) - aggravés par la dégradation de la régularité et de la qualité des cours d'eau du fait du réchauffement climatique et de l'évolution de la saisonnalité touristique en été et en arrière-saison.

Les eaux usées sont traitées par deux stations d'épuration : Les Trabets, pour Chamonix, Les Houches et Servoz, avec une capacité de 65 000 EH, celle de Barberine Vallorcine d'une capacité de 1 000 EH. Une très grande partie du territoire est connectée au réseau d'assainissement collectif à l'exception d'environ 270 installations situées aux Houches (179), à Servoz (48) et à Vallorcine (42). L'assainissement est administré par une régie qui a subdélégué la gérance par un contrat passé avec SUEZ.

→ De nouveaux risques naturels à anticiper

La vallée est actuellement confrontée à 5 types de risques : avalanches, inondations, chutes de blocs, mouvements de terrain et séismes. Avec l'évolution du climat, d'autres risques d'origine glaciaire et périglaciaire vont apparaître. En conséquence, une amplification et une superposition de ces risques avec des répercussions significatives sur la sécurité de la population et celle des activités économiques est à prévoir (cf : TAGIRN, Adapt' Mont-blanc).

La Communauté de Communes développe une stratégie de surveillance des risques (avalanches, inondations) et de gestion de crise à l'échelle intercommunale en s'appuyant sur les PCS et les DICRIM¹ communaux) avec la mise en place d'une cellule de veille et d'alerte optimisée à l'échelle intercommunale. L'isolement de la commune de Vallorcine en période de cru avalancheuse reste une problématique d'importance.

(1) DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – PCS : Plan Communal de Sauvegarde

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme la plupart des collectivités exposées à une forte pression de développement touristique, la CCVCMB est confrontée à un mouvement d'artificialisation des sols qu'elle souhaiterait mieux contrôler. Elle porte donc l'ambition de mettre les documents d'urbanisme en cohérence avec la stratégie climat-air-énergie dont elle s'est dotée pour protéger les terres agricoles, préserver les espaces naturels, réduire l'artificialisation et éviter le mitage des constructions qui contribue à augmenter les besoins de déplacement. Cette reconfiguration de la stratégie d'aménagement nécessite aussi de mobiliser experts et scientifiques pour rétablir des espaces de respiration, des îlots de fraîcheur, re-végétaliser les sites pertinents et désartificialiser ceux qui doivent l'être, notamment pour mieux anticiper les changements climatiques à venir et favoriser la préservation ou la restauration des continuités écologiques en cohérence avec le schéma régional de continuité écologique (SRCE). L'ensemble de cette transition impose un soutien appuyé des collectivités territoriales et des dispositifs nationaux et européens pour soutenir ces filières (agricole et forestière principalement).

Ces orientations pourront s'appuyer sur les apports du projet AdaPT Mont-Blanc qui a produit une boîte à outils recensant les actions concrètes de planification territoriale, des cas pilotes et des bonnes pratiques dont les élus, entreprises, associations ou encore citoyens, peuvent s'emparer. Elles se nourriront également des retours d'expériences observés à l'échelle transfrontalière. Dans la continuité d'AdaPT Mont-Blanc, la CCVCMB s'est engagée dans la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) en novembre 2021, qui permettra la réalisation d'une étude de vulnérabilité et d'une stratégie d'action pour l'adaptation du territoire.

Les travaux d'élaboration du SCoT, regroupant les quatre communautés de communes de la moyenne et haute vallée de l'Arve, dont le périmètre a été arrêté en 2017 devront constituer un levier supplémentaire de renforcement de la cohérence des projets d'aménagement. Il doit porter l'ambition d'un territoire se positionnant comme un exemple d'aménagement répondant aux enjeux de protection des milieux et de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, le SCoT devra concrétiser le changement de paradigme attendu en matière d'aménagement, en passant d'une logique de « droit à consommer de l'espace » à un « devoir de renouveler l'espace ». Ce d'autant que la loi Climat et résilience et son article 194 fixe des objectifs de réduction du rythme d'artificialisation pour des périodes de 10 ans et impose que ces objectifs soient intégrés dans les documents de planification et d'urbanisme (document régional, SCoT et PLU) sous la forme d'une trajectoire permettant d'aboutir à la « zéro artificialisation nette ».

Les études pour l'élaboration de ce Scot sont lancées début 2022 et la question de la compétence climat-air-énergie est soumise aux EPCI pour parvenir à une gestion plus coordonnée de leurs actions favorisant ainsi une plus grande efficacité sur ces enjeux essentiels.

DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET SERVICES

→ Déprise démographique et vieillissement de la population

En matière de démographie, le fait le plus marquant, et probablement le plus préoccupant, est que le nombre d'habitants est en décroissance, faible certes (-0,43 %) mais en opposition avec la dynamique de croissance qu'affiche le département (+1,3 %) de la Haute-Savoie qui est un de ceux qui connaissent le plus fort taux de croissance. (Donnée INSEE de 2017 analysant l'évolution démographique depuis 1997).

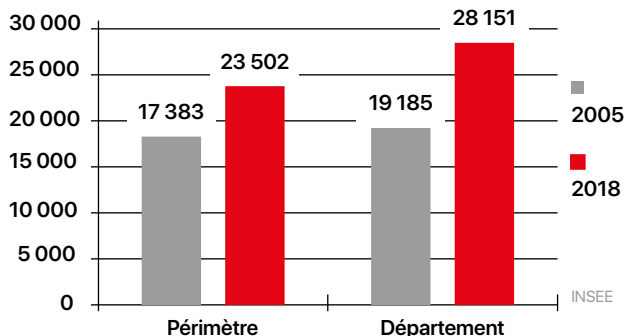
Si le solde naturel est positif dans la Communauté de communes, c'est le solde migratoire qui pénalise la démographie locale. C'est surtout la commune de Chamonix qui a perdu des habitants, (environ 1000 habitants de 1999 à 2007) – les autres communes compensant partiellement cette décline pour stabiliser l'érosion à 945 habitants sur la période.

Cette déprise démographique se traduit par un vieillissement continu de la population. Le vieillissement est plus marqué à Chamonix, les communes de Servoz et dans une certaine mesure la partie basse des Houches ayant vu l'arrivée de nouvelles populations plus jeunes (ces observations sont confirmées par l'indice de vieillissement). Ainsi, la dynamique démographique du bassin de Servoz (Servoz, le Lac et la Plaine St Jean pour les Houches), passé en 40 ans d'un peu plus de 500 habitants à pratiquement 2 000 habitants, est aussi un signe de cette évolution de l'habitat permanent de la vallée. Il est à noter, depuis 3 ans une stabilisation, voire une très légère remontée de la population permanente de Chamonix selon l'INSEE. Cette donnée devra être confirmée lors du prochain recensement.

Pour autant, la baisse continue de la population jeune (0 - 29 ans) est plus forte que sur l'ensemble du département et témoigne probablement des difficultés rencontrées pour ces populations à poursuivre leurs études localement et surtout à trouver une insertion professionnelle sur le territoire. En effet, les débouchés professionnels attractifs pour les jeunes diplômés restent très limités malgré le bon niveau de l'enseignement scolaire primaire, secondaire et tertiaire.

La diminution du nombre de couples, familles et familles monoparentales (30 - 44 ans) plus élevée en moyenne que sur le reste du département serait plus majoritairement liée à la cherté des logements, confrontée une très forte demande, notamment sur Chamonix. Cette situation est d'autant plus notable que le parc actuel en logements sociaux ou communaux de la commune de Chamonix est de plus de 1000 logements, soit 25 % du parc de résidences principales. A l'inverse, les tranches d'âge plus âgées (45 - 59 ans) et surtout (60 ans et plus) progressent plus fortement que la moyenne départementale, ces plus âgés étant surreprésentés à Chamonix et Vallorcine. Enfin, si la baisse continue de la taille des ménages suit l'évolution de la courbe départementale, on observe en particulier à Chamonix une surreprésentation des petits ménages : 40 % de ménages constitués d'une seule personne et 1/3 de deux personnes.

Revenu disponible brut médian par unité de consommation



→ De fortes disparités de revenus

Le revenu brut médian annuel disponible par unité de consommation est plus faible que la moyenne départementale (23 502 pour la CCVCMB contre 28 151 pour le département en 2018).

Les dernières données disponibles datent de 2016 et révèlent des disparités importantes entre communes comme l'indique le tableau ci-après :

Département	27 139 €
CCVCMB	22 487 €
Chamonix	22 558 €
Les Houches	22 490 €
Servoz	22 430 €
Vallorcine	20 140 €

On observe dans la vallée un taux de pauvreté moyen supérieur à la moyenne départementale (12,4 % en vallée de Chamonix contre 9,1 % pour la Haute Savoie – données de 2016) avec là encore des disparités selon les communes (taux plus faibles à Vallorcine, dans la moyenne aux Houches, et plus élevé à Chamonix et Servoz). Derrière cette observation statistique, la progression du coût de la vie en Haute-Savoie et en particulier dans la vallée de Chamonix où le prix du logement est tiré vers le haut par les propriétaires étrangers (selon l'observatoire départemental de 2019), fait que les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont, dans ce département et dans la vallée de Chamonix, dans une situation de précarité monétaire extrême. Le taux de pauvreté aurait en 2019 progressé à 13 % à Chamonix, Faverges et Thonon, 15 % à Cluses et Saint-Julien, et jusqu'à 22 % à Annemasse.

→ Des tensions fortes sur le logement

Si le parc de logement a progressé de 2 % par an au cours des 10 dernières années pour atteindre 19.572 unités en 2017, l'offre reste en décalage important avec les besoins comme le montrent les évolutions démographiques mentionnées précédemment. Ce parc est marqué par une forte prépondérance des résidences secondaires qui avec les logements temporaires représentent 67 % du parc total. Surtout, cette composante est en très forte augmentation depuis les années 1990, les résidences secondaires représentant 85 % des nouveaux logements dans les 20 dernières années, les progressions étant plus fortes aux Houches (+50 %) et à Chamonix (+33 %).

La structure du parc avec 2/3 de logements collectifs pour 1/3 de logements individuels, est aussi marquée par une proportion importante de petits logements : 48% de T1-T2, 30 % de T3 et T4 et 22 % de T5 et +. Alors que 50 % des résidences principales sont constituées de logements de 3 à 4 pièces (surtout localisés à Servoz et Vallorcine), les résidences secondaires et les logements occasionnels sont en grande majorité (60 %) des logements de petite taille très majoritairement implantés aux Houches et à Chamonix. Si cette structure est assez typique du parc des stations touristiques, cette situation ne peut être considérée comme satisfaisante.

On observe sur ce territoire une vacance très faible (2,2 % à comparer à 6 % en Haute-Savoie), les logements vacants étant principalement des petites unités. Les résidences principales sont à plus de 55 % occupées par leur propriétaire plus fréquemment à Servoz, à Vallorcine et aux Houches. 29,5 % des résidents louent un logement vide (HLM ou non), et 9,5 % sont locataires d'une chambre meublée, ou résident en chambre d'hôtel. Le solde (6 %) est logé gratuitement.

Le parc social est mieux fourni que dans le reste du département (66/1 000 habitants contre 56 en Haute-Savoie). Il est surtout développé à Chamonix et aux Houches. Il reste cependant insuffisant pour répondre à la demande des ménages dont 64% sont éligibles au logement social. 60 % des saisonniers « extérieurs » ou « itinérants » sont logés par leur employeur mais les 40 % restants, soit un peu plus de 500 personnes, sont confrontés à de réelles difficultés entre la précarité de l'emploi saisonnier, la cherté des locations et l'insuffisance de l'offre. La crise sanitaire de l'hiver 2020 a été le révélateur brutal de cette difficulté. A noter que la CCVCMB a mis en place en 2019, une aide « audit énergétique copropriété », soit une prise en charge de 80% du coût de l'audit, afin d'inciter les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique.

Enfin, ce parc immobilier est vieillissant, 2/3 des logements ayant été construits avant 1990. Il est en moyenne très insuffisamment rénové sur les plans thermique et énergétique. De fait 31 % des émissions de GES du territoire sont imputables à l'habitat (dont 91 % provenant du chauffage).

La communauté de communes a formalisé un Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2014-2020, et qui permet de mesurer les efforts conséquents engagés par les communes pour produire des logements collectifs résidentiels.

Sur la période 2014-2020, la Communauté de communes a, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), engagé des efforts conséquents pour produire des logements collectifs résidentiels.

→ Au terme du programme plus de 300 logements avaient été livrés ou étaient en phase finale de travaux. Il est notable de souligner que non seulement les objectifs quantitatifs initiaux ont été dépassés (300 logements produits pour 200 programmés), mais que les ratios par type de logements aidés ont été respectés avec 64 % de locatif aidé, 18 % en prêt social location-accession (PSLA), et 18 % de logement à prix maîtrisé.

→ Les PLU de Chamonix, Servoz et Vallorcine ont été révisés inscrivant des objectifs précis de production de logements collectifs et des nouvelles contraintes de mixité dans les opérations avec l'ambition de continuer à corriger les déséquilibres du parc immobilier de la vallée. Ces révisions ont aussi permis de rappeler, la participation de la Communauté de communes au projet « Adapt Mont-Blanc » visant à améliorer l'utilisation des outils de planification territoriale pour adapter l'aménagement de la vallée au changement climatique.

→ Plusieurs opérations d'adaptation et de réhabilitation du parc locatif ont été réalisées à Chamonix : 50 logements réhabilités à La Draisine, acquisition de 29 logements en vue de leur réhabilitation chemin des cristalliers, acquisition récente d'un immeuble et jardin attenant pour réhabilitation et construction de logements permanents (Saubérands), aménagement de la place des séracs aux Pélerins, étude de faisabilité d'une opération de réhabilitation toujours aux Pélerins. Enfin la commune de Chamonix s'est attachée à augmenter ses capacités d'intervention par voie de préemption pour engager des rénovations de logements pour le marché local, ou le déploiement d'outil comme le BRS et le changement de classement pour élargir le plafond de ressources éligibles au logement locatif social...

Par ailleurs, ont été mobilisées par la commune des Houches, des dispositions du code du Tourisme lui permettant d'inscrire 14 logements locatifs dans un programme privé.

→ Au-delà des rénovations de son bâti public, différentes mesures en faveur de la rénovation énergétique ont été engagées depuis 2015 par la CCVCMB pour multiplier les passages à l'acte de rénovation du bâti privé, en mobilisant la Plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé (Renovallechamonix.fr), en partenariat avec l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Depuis 2016, cette plateforme accompagne gratuitement les résidents (principaux et secondaires) dans leurs démarches de rénovation énergétique et mobilise les dispositifs instaurés pour accompagner financièrement des travaux de rénovation énergétiques : Fonds Énergie Habitat, Fonds Air Bois, Aide Audit Énergétique Copropriété, Habitat Mieux, etc. Ces différents mécanismes ont permis de mobiliser plus de 500 000 € de subventions pour réaliser 855 projets de rénovation énergétique représentant plusieurs millions d'Euros de travaux.

Au regard des résultats encourageants de cette approche, et pour poursuivre les efforts de rénovation du parc bâti privé, la collectivité s'appuie depuis 2021, sur le nouveau Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) déployé en Auvergne Rhône-Alpes avec l'aide de la Région, et porté par le Conseil départemental de Haute-Savoie.

→ Enfin, la CCVCMB s'est efforcé de mobiliser les logements touristiques déqualifiés ou vacants pour les mettre à disposition des saisonniers. Elle a missionné l'agence immobilière sociale SOLIHA pour conduire les opérations de location des logements mobilisés. Entre 2016 et 2020 ce sont environ 110 logements qui ont ainsi été mis à disposition des saisonniers dans le cadre du dispositif « logements solidaires ».

→ Sur la même problématique, la CCVCMB a travaillé sur l'amélioration des conditions d'accueil des travailleurs saisonniers en camion en proposant une quarantaine de places à Chamonix et aux Houches, et en augmentant la capacité d'accueil des places d'urgence.

→ Enfin la collectivité s'est intéressée au logement de séniors en construisant un EHPAD de 61 places mis en service en 2016 en remplacement de la structure précédente qui ne pouvait héberger que 35 personnes. Une maison de services partagés a été également installée associant sept logements T2 pour les personnes âgées et un T3 pour l'agent qui assure les aides à domicile et des missions d'animation de cet espace. Au-delà le programme s'efforce de proposer des services et des actions d'animation favorisant le maintien à domicile. Il explore également les modalités d'adaptation des logements pour organiser des parcours résidentiels convenant au mieux aux attentes des publics âgés.

Les efforts pour répondre aux besoins de production de logements résidents locatifs de qualité et à des prix accessibles aux plus modestes se poursuivront dans les années qui viennent en application des recommandations inscrites dans les PADD des communes de la vallée.

→ Éducation et formation : des offres à compléter

Le territoire bénéficie d'un bon maillage d'établissements scolaires du premier degré (7 écoles élémentaires publiques et 2 privées) et de l'ensemble collège/lycée (une cité scolaire et un collège privé) dont les capacités d'accueil sont à priori suffisantes.

Trois écoles nationales sont également présentes dans la vallée. L'ENSA – École nationale de ski et d'alpinisme – est la seule école habilitée par le ministère des sports ayant pour objectif de former des professionnels de la montagne. Elle accueille 3 200 stagiaires par an. L'École Militaire de Haute Montagne (EMHM) qui forme les cadres des troupes de montagne, et le CNSIAG (Centre National d'Instruction de Ski et d'Alpinisme de la Gendarmerie) ainsi que le CNEAS (Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski des CRS), accueillent 600 militaires qui servent en zone de montagne. Ce pôle d'activité spécialisé est complété par un centre de recherche d'excellence européenne spécialisé en médecine de montagne : l'IFREMMONT.

Au-delà, de l'offre de formation secondaire basée sur des sections générales, la formation professionnelle pour le soin à la personne, ou le commerce reste insuffisamment orienté vers les besoins du territoire (métiers de la montagne, tourisme et langues, multimédia et numérique, sports et équipements sportifs).

Nous pouvons aussi mentionner l'École de physique des Houches fondée en 1951 par la jeune physicienne française Cécile DeWitt-Morette, où de grands noms de la physique forment de jeunes chercheurs de toute nationalité aux différents domaines de la physique.

→ Des services de santé adaptés aux spécificités locales

L'offre de soins est également satisfaisante avec une bonne couverture territoriale à l'exception de Vallorcine qui compte tenu de son enclavement, nécessite un temps supérieur à 30 minutes pour accéder aux urgences. L'hôpital de Chamonix fait partie intégrante du centre hospitalier intercommunal des Hôpitaux du Mont-Blanc (avec l'hôpital de Sallanches et le pôle médical de Cluses). Il assure plus spécifiquement les urgences en saison touristique et les pathologies traumatiques et médicales de montagne. D'autres cabinets médicaux libéraux sont présents sur le territoire intercommunal, à l'exception de Vallorcine.

Ce dispositif est complété par deux maisons de santé à Chamonix et aux Houches. Différentes pistes sont explorées pour développer la télémédecine afin de sécuriser les sites peu ou difficilement accessibles, notamment les refuges de haute montagne (via l'IFREMMONT).

Par ailleurs, le centre de secours assuré par le Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) et la Sécurité Civile assurent plus de 700 interventions par an dont 70 % sont médicalisées.

Enfin, le nouvel EPHAD de Chamonix avec 61 places sera probablement en sous capacité dans les prochaines années, compte tenu du vieillissement de la population.

→ Une offre culturelle de qualité

La vallée de Chamonix Mont Blanc bénéficie d'un très bon niveau d'équipements culturels. On recense ainsi, cinq musées dont un musée national - le Musée alpin qui accueille plus de 16 000 visiteurs par an (futur musée du Mont-Blanc, qui bénéficie actuellement d'un important programme de travaux de rénovation), une médiathèque fonctionnant en réseau avec 5 bibliothèques, un cinéma multiplex, deux salles de spectacle (600 et 300 places), une école de musique et de danse intercommunale, et une offre diversifiée de pratiques culturelles. Le nouvel Espace Michel Croz (EMC2) a ouvert ses portes au public en décembre 2021 (scène escamotable de 110 m², des gradins amovibles permettant d'accueillir 500 personnes debout ou 300 assises). De la même façon, est prévue la rénovation de la salle OLCA aux Houches (600 places assises et 1200 debout). Le territoire connaît également des événements culturels de renommée nationale (Cosmojazz, Festival unlimited...).

L'accès de toutes et tous à la culture est facilité par la mise à disposition de nombreux forfaits et de la carte numérique ViaCham pour découvrir et pratiquer les activités spécifiques à la vallée.

Récemment, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (CCVCMB) s'est associée à la Communauté de communes du Pays du Mont Blanc (CCPMB), sa voisine pour présenter une candidature commune à la labellisation « Pays d'art et d'histoire ».

→ Chamonix : capitale mondiale de l'outdoor

La vallée de Chamonix Mont-Blanc offre une très grande diversité d'équipements indoor et outdoor adaptés aux besoins des populations résidentes et des touristes ; et bien répartis sur le territoire : parc multi-activités et multi-sites, espace sportif, base nautique, deux patinoires, terrains de foot, salles d'escalades et de blocs, skate-park et pumphtracks... Surtout, elle accueille des manifestations sportives de renommée internationale : Ultra Trail du Mont Blanc, étapes importantes des compétitions internationales de ski (Kandahar, Kandahar Junior), Coupe du monde d'escalade...

Cependant, l'évolution des conditions climatiques impose aux communes de la vallée de promouvoir de nouvelles pratiques toutes saisons (vélo, canyoning...), en misant sur la diversification touristique, en travaillant la complémentarité des équipements afin de minimiser la dépendance à l'enneigement hivernal tout en veillant à réguler et sensibiliser sur les risques de conflit d'usage et l'impact environnemental des sports de pleine nature.

EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

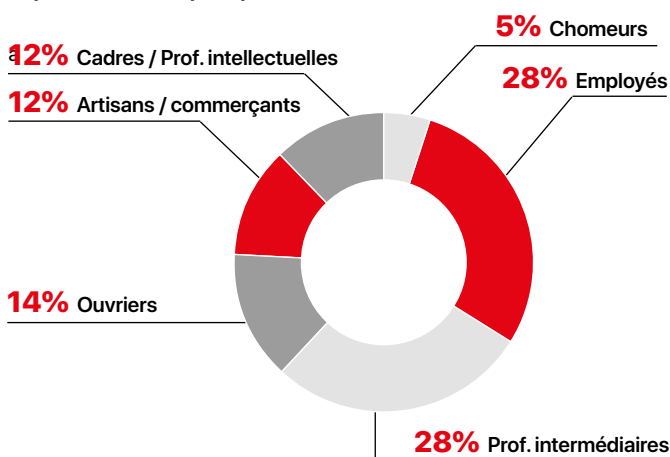
→ Peu de chômage mais de nombreuses disparités

Avec environ 9 500 emplois, le territoire bénéficie d'un taux d'emploi très satisfaisant et, donc, d'un taux de chômage réduit et stable (5,5 % en 2017), sensiblement inférieur à la moyenne départementale (10 %). L'emploi (salarisé et non salarisé) est très majoritairement localisé à Chamonix (82,5 %). Si le taux d'actifs pour la tranche d'âge 25-54 ans est à 77 %, et supérieur à la moyenne des villes françaises (74,3 %), celui de la catégorie 15-24 ans est à 7,3 %, inférieur à la moyenne française (8,5 %). L'évolution de l'indice de concentration de l'emploi qui croît depuis 1999 conforte ce constat.

La très grande majorité des emplois (78 %) sont des postes du secteur tertiaire, principalement dans le tourisme et ses services annexes.

Cette proportion est très stable depuis 1990. Ils sont 4 % dans l'industrie, 6,5 % dans la construction et 11 % dans le commerce, trois secteurs dans lesquels l'emploi salarisé et non salarisé est en baisse régulière depuis 1990. L'agriculture regroupe moins de 1 % des emplois salariés mais cette proportion est en légère augmentation depuis 2000.

Répartition des emplois par CSP



Les principaux employeurs publics sont la commune de Chamonix, la CCVCMB, l'École Nationale des Sports de Montagne, le centre hospitalier, et la cité scolaire Frison Roche. Les premiers employeurs privés sont la Compagnie du Mont-Blanc, FDH Chamonix (gestionnaire d'hôtel à Chamonix), Transdev Mont-Blanc bus, la société de gestion du tunnel du Mont-Blanc, les sociétés AMH (gestionnaires d'hôtels à Chamonix).

Du fait de la prépondérance des activités touristiques dans l'économie locale, les emplois saisonniers représentent une part non négligeable des emplois. Sur les 5.700 emplois du secteur touristique privé, on recense en Vallée de Chamonix 2.380 saisonniers (42 % des emplois du secteur ou 25 % de l'emploi total). La population de saisonniers « extérieurs » ou « itinérants » est, avec 1.280 emplois très considérable (23 % des emplois du secteur ou 14 % de l'emploi total). Selon l'étude réalisée par la Maison de l'emploi en 2018, les saisonniers sont principalement de femmes (66 %) célibataires (54 %) étrangères (52 %) avec des contrats précaires (seulement 37 % en CDI). Comme nous le verrons plus loin, la question du logement de ces saisonniers extérieurs souvent précaires est un sujet de préoccupation majeure.

→ Un tissu dense de TPE et PME

En 2019, on comptait 1 188 entreprises dont 48 % dans l'artisanat (en évolution sensible par rapport à 2002), 41,5 % dans le commerce (en baisse de 4 points par rapport à 2002) et 10,5 % dans l'industrie (en baisse d'un point par rapport à 2002). Ces entreprises sont principalement des TPE dont 80 % sont des entreprises individuelles relevant majoritairement du secteur tertiaire. Les PME de 20 à 49 salariés relèvent en grande majorité des secteurs du transport et de l'industrie.

Le territoire compte plusieurs zones d'activité économique de petite et moyenne taille. Plusieurs projets viennent consolider l'accueil d'entreprises : zone d'activité de la Vigie à vocation artisanale en accès direct depuis la route blanche, future zone d'activité des Iles sur la route d'Argentière, l'OAP « Sous les Crêts » aux Houches ayant vocation à accueillir de l'activité commerciale et artisanale, et plusieurs développements à Servoz : projet de tiers-lieu sur le site des Apprentis d'Auteuil, future zone artisanale prévue dans la révision du PLU et 300 m² de bureaux au cœur du village.

→ Enjeux de diversification et de relocalisation de l'économie

Dans le cadre de la réimplantation de plusieurs activités - équipementiers d'activités de pleine nature, acteurs de la communication de l'événementiel et de la production d'image - et restant ouverte à d'autres activités porteuses de sens et d'avenir, la CCVCMB bénéficie d'une attractivité intéressante qu'il lui faut structurer et accompagner.

Ainsi, en partenariat avec la Banque des Territoires, a été défini un projet de tiers-lieu sur plus d'un hectare de friche au centre de Servoz - terrain dont une partie est la propriété de la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Ce projet a pour vocation l'accueil d'activités à vocation sociale et tertiaire, ainsi que des hébergements temporaires. Ce projet sera organisé comme un living lab autour de l'économie de montagne, notamment dans ses activités de pleine nature, intégrant les enjeux des pratiquants, des changements professionnels liés aux aléas de la vie et du climat, une « école de la deuxième chance », en un lieu de création et de maturation des projets. Les bâtiments seront organisés en espaces modulables en fonction des besoins permanents ou temporaires.

Le potentiel d'autres secteurs d'activités mais aussi le développement du télétravail, le potentiel de l'économie circulaire et des énergies renouvelables, les projets d'ateliers de transformation alimentaire, les besoins identifiés d'artisans et d'artisans d'art, confortent l'idée que la CCVCMB connaît un intéressant potentiel de création de TPE. De nouveaux lieux de travail (bureaux, coworking, ateliers, etc.) doivent pouvoir se déployer sur l'ensemble du territoire en complément des espaces existants.

Plus généralement, constatant qu'une part significative de la plus-value générée par l'activité touristique est exportée en dehors de la vallée, et bénéficie à des acteurs économiques éloignés, il paraît essentiel que la collectivité travaille à la relocalisation des activités qui peuvent l'être pour que les bénéficiaires en termes de création de richesses et d'emplois puissent ainsi être rapatriés dans la vallée et servent le développement local.

Ce redéploiement d'activités doit se concevoir dans le respect d'une consommation foncière et d'une artificialisation maîtrisée. A cet égard, la priorisation de la reconversion ou la densification de sites d'activités existants, ou le maintien d'activités générant peu de nuisance dans le tissu urbain sera le gage d'un aménagement respectueux des espaces naturels et agricoles qui sont des marqueurs de l'identité de la vallée de Chamonix.

→ **Situation du tissu commercial**

La structure commerciale de la CCVCMB est atypique. Territoire touristique de montagne, le centre-ville de Chamonix-Mont-Blanc concentre la majorité des commerces. Il n'y a pas de zone commerciale de périphérie à l'échelle de l'intercommunalité. On comptait 455 établissements commerciaux au 31/12/2019 (INSEE REE). Ce tissu commercial est constitué majoritairement de petits commerces.

Entre 2019 et 2020, le secteur du commerce de détail a perdu 18,7 % d'effectifs, pour représenter 744 emplois en 2020.

Cependant la création d'entreprises a été plutôt dynamique pour le secteur du commerce (de gros et de détail, transports et entreposage, hébergement et restauration) avec la création de 78 entreprises en 2020.

Véritable vitrine de la filière sport et out-door, la Vallée de Chamonix fait preuve d'un dynamisme important. À titre d'exemple le centre ville de Chamonix propose une grande densité, mais corolaire de cette attractivité, une forte tension foncière qui risque de nuire à la diversité commerciale sans régulation et vigilance.

L'offre commerciale présente une évolution qualitative caractéristique d'une station touristique de renommée internationale et la très forte croissance de certains types de commerces tend à mettre en péril la diversité de l'activité commerciale. D'autre part, si Chamonix bénéficie d'un tissu commercial dense qui lui assure une offre attractive, son statut de station de montagne, marquées par une spécialisation de l'offre, pose également la question de l'adéquation de celle-ci avec les besoins de la population résidente permanente, aux revenus plus modestes que la clientèle touristique.

Sur le secteur des Houches, l'activité commerciale dynamique est principalement localisée au Chef-Lieu. Le village de Vallorcine dispose d'un équipement commercial relativement important par rapport à sa population permanent mais qui répond au besoin touristique. Depuis plusieurs années, le village de Servoz se développe commercialement avec la création récente de deux commerces de proximité en complément de la superette existante, retrouvant ainsi la situation des années 90, après une phase de réduction de l'offre commerciale.

→ Une agriculture encore dynamique dans le pays du Mont Blanc

L'agriculture au Pays du Mont-Blanc représente un chiffre d'affaires annuel de 16,2 millions d'euros.

En 30 ans, le Pays du Mont-Blanc a perdu une part importante de ses exploitations agricoles. Ainsi, entre 2005 et 2017, le nombre d'exploitation agricoles professionnelles est passé de 239 à 178 (- 25 %). Cette déprise est beaucoup plus marquée sur le territoire de la CCVMB.

La déprise agricole constatée peut s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- Des arrêts effectifs, facteur vraisemblablement majoritaire ;
- Des passages de statut individuel en société (EARL, GAEC, SCEA, etc.) ;
- Des exploitations qui ne sont plus comptées comme professionnelles (baisse d'activité).

La plupart des unités restantes se sont regroupées au sein de la SICA (société d'intérêt collectif agricole) Pays du Mont-Blanc. Cette structure représente toutes les exploitations agricoles du territoire (pour le portage de projets, les discussions avec les collectivités, etc.), mais elle n'a pas de fonction précise – notamment juridique – sur la gestion des espaces agricoles et la protection du foncier.

Cette agriculture traditionnelle de montagne est principalement orientée vers un élevage de qualité, extensif et herbagé – les prairies permanentes, temporaires et alpages représentent 98,8 % de la SAU – avec des produits à forte valeur ajoutée (fromage sous appellation AOP, IGP) et des outils de transformation encore présents localement (coopérative laitières, abattoir). Le maraîchage et les cultures se concentrent dans la plaine du Mont-Blanc (Domancy, Passy, Sallanches) en dehors de la CCVMB.

Répartition de la production

45% des exploitations en bovins lait

15% en ovins viande

12% en génisses

8% en bovins viande

6% en caprins et ovins lait

6% en équins

4% en maraîchage

Ces activités agricoles sont soumises à la pression foncière liée à l'urbanisation notamment sur les zones de fond de vallée et sur le bas des coteaux. Elles sont également exposées aux stress générés par l'évolution des conditions climatiques. Ces 2 facteurs se combinent pour fragiliser l'équilibre des unités d'élevage, perturbant leur autonomie fourragère pour nourrir le troupeau en hiver (surface de fauche réduite) et réduisant les capacités d'épandage des effluents d'élevage.

On remarque une avancée de la forêt et une déprise sur les terrains les plus difficiles (non-mécanisable lié au relief accidenté) qui s'explique par le manque de temps de main d'œuvre disponible lié à la difficulté à recruter un salarié, un associé et à transmettre/ installer de nouveaux agriculteurs. Ces facteurs induisent par ailleurs une fermeture des paysages, une hausse des risques naturels, une perte de biodiversité des milieux ouverts.

Enfin, la réapparition du loup dans la vallée contribue à bouleverser l'organisation de ce secteur fragile. Cependant, à ce jour, le retour du loup n'est pas un facteur direct de la baisse de l'activité agricole dans le Pays du Mont-Blanc. On observe une très forte adaptabilité des éleveurs à cette nouvelle contrainte. Ponctuellement le loup peut accélérer l'abandon de certains alpages, trop complexes à garder (ex : Peclerey à Chamonix). Plus généralement cette nouvelle contrainte pousse à un rajeunissement des exploitants autant qu'à une présence plus importante en alpage lors des saisons d'estives.

Un des leviers contribuant au maintien d'un certain dynamisme agricole est le développement marqué de la vente directe et des circuits courts.

→ Un secteur forestier en recomposition

Pour sa part, la forêt joue un rôle important dans le développement durable et équilibré du territoire. La forêt est une source renouvelable de bois pour la construction et la fourniture d'énergie. Elle est une composante essentielle du cadre de vie et constitue un espace de loisir remarquable. Enfin elle est, à la fois, un réservoir de biodiversité et un levier de protection contre les risques naturels, notamment d'éboulement dans les pentes.

Si dans certains secteurs, à la fois en raison de l'organisation de la propriété (collectives en indivision) ou de l'accessibilité, la forêt n'est pas suffisamment entretenue ; d'autres secteurs de la vallée (Vallorcine, Chamonix, les Houches) sont l'objet d'interventions régulières.

Les collectivités et les acteurs du secteur se sont mobilisés pour mettre en place la charte forestière du Pays du Mont-Blanc, proposer un plan d'aménagement forestier pour Chamonix et définir trois schémas de desserte forestière sur les communes des Houches, Vallorcine et Servoz. Cette mobilisation, est d'autant plus importante que la forêt est menacée par le changement climatique et connaît une évolution notable des peuplements et des attaques récurrentes de bostryche (parasite qui pullule dès que les arbres sont un peu affaiblis par une baisse de la pluviométrie).

La collectivité s'engage, année après année, dans la structuration de sa filière bois à travers la création de pistes forestières ou encore de plateformes de stockage de plaquettes bois à destination de chaudière biomasse.

La disparition progressive de scieries locales est dommageable pour l'ensemble du secteur du bois construction et du bois matériau. La question également sensible du débardage (notamment par câble) qui connaît des difficultés à trouver des entreprises compétentes, marque les besoins identifiés sur un périmètre plus large de cette filière bois qui doit se restructurer à l'échelle Savoie-Mont Blanc.

LE TOURISME, PILIER ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

→ Une activité ancrée dans l'histoire de la vallée

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est une destination internationale majeure des Alpes. Point culminant de l'Europe occidentale, le Mont-Blanc attire tous les ans près de 10 millions de visiteurs – excursionnistes, alpinistes –, qui ont généré, en 2019, 3 785 000 nuitées en hiver et 3 984 500 en été.

Si les explorateurs et les scientifiques sont encore les visiteurs majoritaires de la vallée à la fin du XVIII^e, dès le début du siècle suivant, le village de Chamonix devient une destination incontournable pour toutes personnes au fait des nouveautés. Chamonix devient synonyme d'aventure exceptionnelle. Ainsi, depuis le début du XIX^e siècle, la vallée s'est développée autour de l'essor du tourisme de montagne. Le nombre de visiteurs croît de façon conséquente durant tout le XIX^e siècle passant de 10 000 visiteurs en 1861 à 24 000 en 1898. Le petit bourg se transforme progressivement en centre urbain. Cependant, seul Chamonix connaît un changement radical, les autres hameaux et villages de la vallée conservant, eux, leur caractère rural. Au début du XX^e siècle, la ville de Chamonix est dotée de tout ce qui caractérise les cités de la Belle Époque. « *Ce coin charmant, qui était jadis le domaine des alpinistes ou des paisibles promeneurs est devenu une ville d'eaux, où l'on trouve palaces, casinos, dancings et pâtisseries à la mode ; les rues sont encombrées d'autos et l'on se préoccupe plus de toilettes ou de tennis que d'ascensions* ».

Cette évolution se poursuit entre les deux guerres et la naissance des sports d'hiver sera alors un atout supplémentaire pour la vallée. En 1924, les Jeux olympiques d'hiver se déroulent à Chamonix. Dans cette perspective, une patinoire avait été construite en 1923 et plusieurs équipements mécaniques sur câble sont conçus, décuplant ainsi l'attrait touristique de la vallée : téléphériques des Glaciers (sous l'Aiguille du Midi), du Brévent, de la Flégère... Le téléphérique de Bellevue aux Houches ouvre en 1936, permettant d'atteindre la ligne du tramway du Mont-Blanc situé plus haut, et inauguré en 1909 (Col de Voza). La nature sauvage de la vallée qui avait séduit les romantiques au XVIII^e est de plus en plus domestiquée et devient le support de distractions.

L'équipement sportif se poursuit après la fin de la deuxième guerre mondiale et la vallée acquiert alors sa configuration actuelle. Le téléphérique de l'aiguille du Midi, nouveau symbole prestigieux, est inauguré en 1955. Quelques années plus tard, la route blanche est renforcée pour répondre au percement du tunnel sous le Mont-Blanc (achevé en 1965). Dès 1968, l'accès à la vallée de Chamonix se trouve grandement facilité et la fréquentation touristique estivale et hivernale ne fera qu'augmenter régulièrement pour atteindre les chiffres constatés avant la crise économique et sanitaire (Covid) de plus de 7 millions de nuitées par an.

→ Une dynamique économique qui doit se diversifier

L'orientation de l'économie locale vers le tourisme n'est donc pas récente et fait partie de l'histoire du territoire. Cette orientation a placé au second rang les autres activités économiques, notamment la production agricole qui était jusqu'au début du XX^e siècle un secteur encore dynamique.

Trois sites parmi les plus fréquentés de la région Auvergne Rhône-Alpes sont situés sur la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : la Mer de glace (814 000 visiteurs), l'Aiguille du Midi (800 000 visiteurs), le téléphérique du Brévent (550 000 visiteurs). La vallée abrite un domaine skiable au-dessus de 1 800 mètres d'altitude parmi les plus importants des Alpes. Il est doté de 190 Km de pistes de descente et de 50 Km de pistes de ski nordique. De nombreux petits domaines de bas de vallée, très fragilisés par le réchauffement climatique, sont aussi présents et importants pour la pratique du ski pour les débutants.

Sur la saison estivale (de juin à septembre), outre les grands sites d'altitudes gérés par la Compagnie du Mont Blanc, quelques sites privés liés à la découverte de la nature montagnarde connaissent une fréquentation importante de tourisme familial : le Parc de Merlet (50 000 visiteurs), les Gorges de la Diosaz (45 000 visiteurs). Le potentiel des activités de pleine nature reste important malgré la présence de plus en plus importante ces dernières années, des chiens de protection des troupeaux en alpage. Cependant ces développements ne pourront être envisagés qu'à partir du moment où ils ne perturbent pas la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et qu'ils sont conduits en bonne intelligence pour éviter les conflits d'usage de ces espaces.

Les 83 000 lits touristiques représentent l'une des plus importantes capacités d'hébergements touristiques des stations alpines dont 19 % de lits tièdes (de particulier à particulier), 53 % de lits froids et 28 % de lits professionnels (dit lits chauds). Ces lits sont situés à 80 % à Chamonix, 15 % aux Houches, 2,5 % à Servoz et 2 % à Vallorcine.

Ce site remarquable attire une clientèle cosmopolite composée à près de 50 % d'étrangers (46 à 48 % l'hiver et environ 40 % l'été). Avec le Covid, ces taux ont chuté à 7 % l'hiver 2021 et à 22 % l'été 2021. Ces touristes étrangers viennent principalement d'Europe - Royaume Uni, Suède, Suisse, puis Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie - mais aussi des États-Unis et de Russie.

L'analyse du métabolisme économique de la CCVCMB réalisé par le cabinet Utopies, souligne que ce tourisme génère une activité économique conséquente ; on parle de 850 millions d'euros dépensés chaque année par les touristes. Ceci permet le maintien de 8 380 emplois, dont 6 520 dans le secteur du tourisme, et 1 680 emplois indirects (c'est-à-dire des emplois générés par l'activité touristique mais en dehors du secteur tourisme, comme l'agroalimentaire et des emplois induits par le développement de l'économie locale, résultat de l'injection dans cette économie des salaires des travailleurs et travailleuses du secteur touristique et des services connexes). On dénombre dans ces emplois induits par l'activité touristique une part importante de professions libérales dans les domaines du sport et de la santé. Ces professions sont surreprésentées dans la vallée. L'activité touristique mobilise aussi des effectifs non négligeables de saisonniers - de l'ordre de 2 400 en hiver et 800 en été - venant de l'extérieur du territoire.

L'étude pointe cependant le fait que sur les 850 millions d'euros dépensés par les touristes, une grosse part de cette valeur (61 %) est exportée vers d'autres territoires par le biais d'achats de biens et de services nécessaires à la réalisation des prestations touristiques demandées mais qui ne peuvent être fournis localement. De fait, la valeur effectivement injectée dans l'économie locale n'est que de 330 millions d'euros (230 m € de valeur ajoutée dans les secteurs du tourisme, 100 m € dans le reste de l'économie).

Cette analyse est une base de travail intéressante. Elle nécessite aussi d'être croisée avec d'autres considérations qui sont de plus en plus prégnantes :

→ L'acuité du changement climatique perturbe de plus en plus la mise en œuvre de certaines activités touristiques (sports de neige en hiver et pratique de la haute montagne en été).

→ Les effets négatifs de la fréquentation touristique sur la préservation de l'environnement. Le tourisme se traduit par une empreinte matérielle d'un million de tonnes liées à l'importation de ressources (dont 1/3 sont des ressources non renouvelables) et une empreinte carbone annuelle de 400 000 tonnes de CO₂ équivalent. Ainsi, le secteur touristique représente 38 % des émissions de GES du territoire, principalement pour le transport des touristes aller et retour de leur domicile vers la vallée (79 %), leur hébergement (12 %), leur transport pendant leur séjour dans la vallée (5 %), les activités sportives, de loisirs ou culturelles (3 %) et la gestion des déchets qu'ils génèrent (1 %) ;

→ L'exposition aux crises sanitaires dont la pandémie de Covid-19 a démontré l'impact potentiellement dramatique.

Le tourisme dans la vallée est aujourd'hui, en dépit de son ancrage historique, à la croisée des chemins. Il devra, dans les années à venir, faire l'objet d'une reconfiguration et une diversification substantielle pour prendre en compte les facteurs intrinsèques et extrinsèques auxquels il est confronté, notamment le changement climatique.

Par ailleurs, alors même que le massif du Mont-Blanc et ses glaciers sont le symbole explicite d'un écosystème particulièrement menacé par le changement climatique, et que le tourisme, principale activité économique dans la vallée, porte sa part de responsabilité dans l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les acteurs du tourisme de montagne qui exploitent cet écosystème sont encore peu impliqués dans la mise en œuvre d'actions concrètes de limitation de ces émissions. De fait, si les visiteurs sont, sur certains sites informés de la vulnérabilité au changement climatique des espaces magnifiques qu'ils visitent – mer de glace, glacier des bossons, balcon du Mont Blanc, aiguille du Midi – ils ne sont pas encore invités à soutenir les efforts engagés par la collectivité pour « faire sa part » de contribution à la réduction des émissions de GES.



UNE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été créée le 14 décembre 2009 par arrêté préfectoral. Elle a succédé en partie au SIVOM de la Haute Vallée de l'Arve qui existait depuis 1966.

La CCVCMB, intervient dans 7 domaines de compétences :

- Aménagement de l'espace, y compris concernant la mobilité ;
- Développement économique, dont les activités touristiques ;
- Protection, mise en valeur de l'environnement et maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Construction, entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- Action sociale ;
- Assainissement.

Comme mentionné précédemment, la collectivité s'est engagée très tôt dans des démarches volontaires structurant l'ambition de développement durable du territoire : Plan climat, PDU, charte de la biodiversité, plan climat haute montagne...

La CCVCMB a aussi fait le choix de répondre à différents dispositifs d'accompagnement pour renforcer ses capacités d'action et optimiser le succès des démarches engagées :

→ Réseau **TEPOS-CV** animé par la région Auvergne Rhône Alpes, l'ADEME et la DREAL, avec l'ambition d'accélérer la transition énergétique des territoires participants qui bénéficient à la fois d'un soutien financier spécifique et d'un appui technique et méthodologique par le biais de l'animation du réseau. La CCVCMB est bénéficiaire de cet appui depuis 2016, pour une première période de 2016 à 2019 et pour une deuxième période de 2020 à 2023.

→ Programme **AdaPT Mont-Blanc**, projet stratégique de l'Espace Mont-Blanc identifié comme priorité de la Stratégie d'Avenir du Massif du Mont-Blanc, financé par le Programme européen de coopération territoriale Alcotra Italie-France 2014-2020 qui a permis d'identifier et de développer des outils de planification et de gestion du territoire pour son adaptation aux changements climatiques de l'Espace Mont-Blanc. Le rapport final porte sur l'évolution du climat et sur les impacts des changements climatiques sur l'environnement et les activités humaines, aux horizons 2035, 2050 et 2085.

→ Le renouvellement de la candidature à l'**Espace Valléen** pour la période 2021-2027 qui pose les bases d'une « Vallée à énergies positives », destination durable, résiliente et innovante pour un tourisme plus respectueux de la qualité de vie des populations locales en 5 orientations stratégiques qui ont été définies de manière participative : optimiser le modèle économique touristique à l'année ; réduire l'impact écologique des pratiques touristiques ; enrichir le parcours et l'expérience client ; garantir une communication à destination des touristes, adaptée aux enjeux sanitaires et au développement durable ; adapter l'offre touristique pour répondre aux nouvelles attentes de clients et au nouvel équilibre économique.

→ Programme « **Petite ville de demain** » de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui souhaite améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et leurs inter-communalités de moins de 20 000 habitants, en donnant aux élus des petites villes exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. La candidature de la CCVMB a été retenue en décembre 2020.

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est au carrefour d'une cinquantaine de communes¹ couvrant environ 3.500 km² et rassemblant près de 100.000 habitants dans une région transfrontalière, à cheval sur la Savoie, la Haute-Savoie, le Valais et la Vallée d'Aoste qui constitue l'Espace Mont Blanc. A ce titre, la Communauté de communes a développé de nombreuses coopérations avec les territoires voisins, notamment avec le Valais et la Vallée Aoste pour promouvoir une démarche concertée de promotion d'un tourisme durable et partager les savoir-faire au-delà du secteur touristique.

(1) 17 communes françaises : CCVCMB, CCPMB et les communes de Bourg Saint Maurice, Beaufort et Hauteluce pour la Savoie.

Pour la Région Vallée Aoste : 5 communes de l'Unité de communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc et les 11 communes de l'Unité de communes valdôtaines Grand Combin

Pour le canton du Valais Suisse : 17 communes valaisannes situées dans les régions de Martigny, de l'Entremont, de la Vallée du Trient et de la Vallée d'Illeaz.



**ENJEUX POUR UN TERRITOIRE
PROSPÈRE ET RÉSILIENT**

MUTATIONS GLOBALES ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

→ A l'échelle nationale

L'acuité des crises environnementales et sociales, et l'analyse de ces crises renforcent la perception des interactions entre les sociétés humaines et leur environnement naturel, en soulignant la responsabilité des activités humaines sur le climat et la nécessité de mieux protéger les milieux naturels, et plus spécifiquement les écosystèmes fragiles. Dans cette situation, on constate une certaine progression d'une conscience partagée des impasses environnementales et sociales qu'emporte le modèle de croissance économique promu depuis les trente glorieuses. Pour autant cette prise de conscience partagée peine encore à se traduire en changements concrets en faveur des mutations nécessaires.

Cet éveil collectif s'accompagne d'une recherche de sens et de bien-être (santé, culture) mais aussi de sécurité face à un monde de plus en plus incertain (risques sanitaire, climatique, géopolitique, etc.). Dans cette logique, les citoyennes et les citoyens donnent une plus grande importance au local, aux racines, au terroir, à l'identité du territoire... même si ce lien renforcé au local s'accompagne en même temps d'une hyper-mobilité des personnes et d'une volonté accrue de voyager et de découvrir le monde.

En parallèle, si le système économique des trente glorieuses n'est plus d'actualité, s'est installée sur le territoire une forte spéculation immobilière principalement stimulée par la très forte présence de résidences secondaires de standing. Face à la tension du marché et à la pression foncière et immobilière liée à la très forte attractivité touristique, dans une logique de transition, la recherche d'un équilibre entre dynamique touristique à adapter et besoins des résidents permanents, la CCVMB devra agir à toutes les échelles, depuis la planification (ScoT, PLU, PLUi), la programmation (PLH) jusque dans l'opérationnalité des outils et des aides dédiées à la production de logements adéquats.

Au-delà, de l'action locale, la collectivité sera probablement amenée à interpeller l'État, probablement en mobilisant d'autres territoires confrontés aux mêmes types de tensions, de façon à autoriser les communes de secteurs à forte attractivité touristique (en montagne et sur le littoral) à expérimenter des mesures de régulation de la place des résidences secondaires, notamment en travaillant sur de possibles évolutions de la fiscalité locale liée au foncier.

La période est aussi marquée par l'essor de nouvelles manières de consommer - recherche de sobriété et de proximité, de circularité et retour de l'autoproduction (*do it yourself* - faites le vous-même), et, de manière contradictoire, un recours accru à la vente en ligne générant une explosion des besoins logistiques liés à la livraison des produits achetés.

Cette société de consommation, est aussi une société hyper-connectée, marquée par l'essor des réseaux sociaux, de la communication immédiate, du partage renforcé de la connaissance, et de l'information surabondante, générant de fortes confusions, et/ou des messages erronés conduisant trop fréquemment à une perte de repères, et de confiance notamment vis-à-vis des autorités publiques. Cette dégradation de la confiance est particulièrement marquée à l'égard des décideurs nationaux. L'érosion du « projet collectif », du récit commun - qui devrait être porté par le politique - se traduit par des tensions croissantes entre trois familles d'acteurs : les conservateurs qui préfèrent un statu quo insatisfaisant, à l'incertitude du changement, les tenants d'une transition progressive et les promoteurs de ruptures fortes.

→ A l'échelle de la vallée de Chamonix

La vallée accueillant le « Toit de l'Europe » est de ce fait détentrice d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel de caractère universel. Elle est confrontée au fait que ce patrimoine est menacé par le changement climatique et ses conséquences déjà particulièrement visibles sur la haute montagne.

Cette situation impose de faire évoluer le modèle de développement touristique connu de toutes et tous - habitants et usagers de la vallée - pour adapter les activités proposées à la nouvelle donne climatique, mais aussi pour réduire l'impact de ces activités sur l'environnement et protéger le patrimoine naturel de la vallée, la Communauté de communes faisant preuve ainsi de responsabilité vis à vis de tous ces publics et notamment des touristes.

Cette reconfiguration est d'autant plus importante que l'offre touristique actuelle, certes foisonnante, n'est pas toujours lisible, ni particulièrement différenciante.

Ces interactions entre changement climatique et tourisme de montagne, obligent aussi à diversifier les activités économiques pour que le territoire soit moins dépendant du tourisme. Cette nécessaire diversification des activités économiques devra prendre en compte le fait que l'agriculture, l'élevage, le pastoralisme et le secteur forestier, sont également très sensibles aux changements climatiques.

La vallée est déjà engagée dans une démarche de transition écologique ambitieuse et cette ambition va devoir, à travers son projet de territoire pour une Vallée à énergies positives, être un marqueur de l'identité et se décliner de manière plus explicite dans chacune de ses actions.

En relation avec l'importance de l'activité touristique, le fort développement, depuis des années, des résidences de vacances et de l'immobilier de tourisme crée un déséquilibre au détriment du logement résidentiel, notamment pour les ménages modestes qui travaillent dans la vallée mais peinent à s'y loger, multipliant d'autant les déplacements avec les territoires voisins. Cette tension entre emplois locaux et difficulté de logement tend à s'accroître du fait du vieillissement de la population et des besoins accrus d'emplois de services à la personne.

Enfin pour répondre à l'intérêt croissant pour le local la CCVMB devra, à la fois, inviter les consommateurs - résidents et visiteurs - à privilégier des produits locaux, mais aussi, redynamiser les productions locales pour servir ces attentes nouvelles.

ENJEUX PROGRAMMATIQUES

La Communauté de Communes est engagée dans de nombreux projets répondant à certains des enjeux mentionnés plus haut. Cependant cette multiplication n'est pas toujours lisible quant aux priorités retenues par l'autorité locale, dans la mesure où les administrés ne perçoivent pas en quoi ces différentes initiatives servent un projet commun servant les intérêts de la collectivité dans son ensemble.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) contribue à définir un projet de territoire structurant, articulant avec logique les différentes initiatives à l'œuvre et celles qui pourraient s'ajouter pour servir la double ambition de relance des activités économiques malmenées par la crise sanitaire, et d'accélération de la transition écologique entamée depuis quelques années.

Le CRTE doit prendre en compte les enjeux prioritaires de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) à savoir :

- Mettre en œuvre une transition écologique juste, inclusive et démocratique, en transformant les modes de production, de consommation et de vie dans les territoires, et en intégrant le vivant dans les politiques d'aménagement.
- Conforter de nouveaux mécanismes de coopération et de solidarité entre territoires.

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc doit conserver son positionnement de site pionnier en matière de stratégie d'adaptation du produit touristique face aux enjeux du dérèglement climatique, sur fond de crise sanitaire et économique. Il devient impératif de penser un tourisme plus respectueux de la qualité de vie des populations locales et de réinventer une destination plus durable, résiliente et innovante.

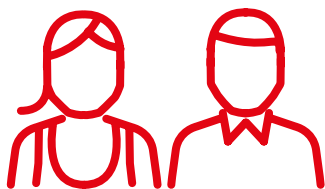
Il convient de rendre compatible l'activité touristique avec son environnement et les hommes qui vivent dans la Vallée. Dès lors il est essentiel de construire le projet de territoire autour de quelques orientations structurantes :

- Proposer une offre touristique prenant en compte le dérèglement climatique, notamment avec le développement du Cham Lab qui consiste à proposer une porte d'entrée pour un tourisme naturaliste et scientifique dans la Vallée et développer ainsi une offre touristique de la connaissance de la géoclimatologie et des impacts du changement climatique.
- En complément de la diversification touristique, organiser la diversification des activités économiques pour préserver la prospérité du territoire, tout en répondant aux ambitions d'une transition écologique juste, inclusive et démocratique.
- Poursuivre les actions en faveur de certaines des thématiques récurrentes auxquelles la vallée est exposée notamment concernant le logement résident et celui des saisonniers, de façon à favoriser la justice sociale et l'inclusion.
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins pour optimiser la dynamique de relance et de transition de l'espace Mont-Blanc, mais aussi renforcer la solidarité avec les territoires de la Vallée de l'Arve qui rencontrent les mêmes enjeux et qui pourraient bénéficier des effets positifs d'une coopération avec la Vallée de Chamonix Mont-Blanc



LE PROJET DE TERRITOIRE

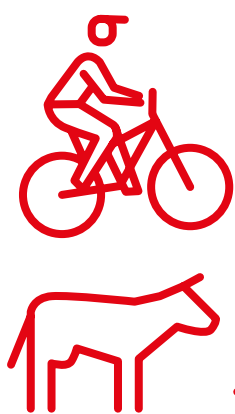
La communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc se positionne comme **Vallée à énergies positives**, soulignant l'ambition de mobiliser toutes les énergies du territoire pour renforcer la prospérité et la résilience du territoire et en préserver durablement les richesses naturelles et patrimoniales :



L'énergie des femmes et des hommes qui vivent dans la vallée et font vivre le territoire.



L'énergie des acteurs économiques qui contribuent au rayonnement national et international de la vallée de Chamonix.



L'énergie que dégage le cadre naturel exceptionnel : toit de l'Europe, flore et faune alpine, paysages et glaciers qui soulignent aussi les vulnérabilités de cet environnement.

L'énergie des ressources naturelles - torrents, soleil et bois - qui permet de couvrir une part des besoins quotidiens, nécessairement maîtrisés, des habitants et usagers du territoire.

VALLÉE À ÉNERGIES POSITIVES

L'énergie des innovations qui permettront à la vallée de gagner en résilience pour faire face à la crise sanitaire actuelle et aux crises à venir notamment, la crise climatique.



La crise sanitaire générée par la Covid-19 a accéléré la prise de conscience de l'extrême fragilité de l'espèce humaine et du système économique qui structure nos sociétés. Cette crise a aussi révélé la grande vulnérabilité de la Vallée de Chamonix et des autres stations de montagne, très dépendantes de l'économie touristique fortement perturbées par la pandémie. Cette observation conduit à considérer une autre vulnérabilité de plus en plus évidente pour le territoire : son exposition au changement climatique aggravé par toutes les activités humaines – dont le tourisme de montagne.

Cette situation invite la collectivité à proposer une nouvelle dynamique de mobilisation pour faire vivre le projet de « vallée à énergies positives ». En effet, l'accélération et l'amplification de la transition écologique et sociale du territoire passent nécessairement par la mobilisation des citoyens et des acteurs économiques du territoire. Cette mobilisation sera stimulée par l'acceptation d'un **destin commun**, auquel chacun dans la vallée, peut activement contribuer.

Il s'agit à la fois :

- De rappeler l'ambition de l'objectif TEPOS (territoire à énergie positive) et d'affirmer les raisons de cette ambition (lutter contre les changements climatiques) en rappelant que l'identité profonde de la vallée de Chamonix, symbole européen de la haute montagne, étroitement liée au tourisme et aux sports de montagne, est gravement fragilisée par la menace climatique.
- De reconnaître la part de responsabilité des activités touristiques dans le processus de changement climatique et d'admettre qu'il est donc impératif d'opérer les transformations nécessaires de l'offre touristique et des modalités de sa mise en œuvre.

Le projet de Vallée à énergies positives entend rappeler ce destin commun. Dans une forme de maturité tout à fait remarquable, la collectivité entend dépasser les contradictions inhérentes au contexte environnemental et économique qui la caractérisent. Cette maturité est indispensable à la construction d'un récit inspirant et fédérateur pour l'ensemble de la société civile, pour les résidents et les visiteurs et pour tous les acteurs de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Cet énoncé du projet de territoire, en évoquant les énergies positives mobilisées au service du territoire, renvoie aux quatre grandes thématiques qui structureront le Contrat de Relance et de Transition Écologique :

→ Bien vivre dans la vallée

Cohésion sociale et bien-être des habitants

→ Des emplois locaux diversifiés pour permettre à la population jeune de rester dans la vallée ou d'y revenir après la fin de leurs études.

→ Des logements accessibles à toutes et tous, notamment aux ménages modestes

→ Une offre de mobilité durable, pratique et de moindre coût favorisant les mobilités actives, les transports collectifs et les solutions décarbonées.

→ Des services de qualité en proximité (santé, éducation et formation, culture, sécurité, etc.)

→ Une dynamique de participation et de co-construction des projets mise en œuvre sur le territoire pour renforcer à la fois les liens sociaux et le sentiment d'appartenance à cette vallée aux énergies positives.

→ Accélérer la transition écologique

→ Des consommations énergétiques maîtrisées, couvertes en grande partie par des productions locales à partir de sources renouvelables, pour tenir la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à la neutralité carbone du territoire pour lutter contre le changement climatique qui perturbe les activités touristiques dont dépend l'économie de la vallée.

→ La rénovation énergétique des bâtiments

→ Une qualité de l'air en amélioration continue pour ne pas affaiblir la santé des personnes.

→ Un plan structuré de lutte contre l'artificialisation des sols.

→ Des habitats naturels et une biodiversité préservée, facteur d'attractivité pour la vallée.

→ Des services de mobilité bas carbone pour répondre aux besoins de transport des personnes et des marchandises.

→ Une maîtrise avancée de la gestion des déchets, y compris des déchets inertes, et des effluents pour faire la démonstration d'une vallée à faible impact, d'un territoire sobre et peu émetteur de déchets.

→ Diversifier les activités économiques

→ Une offre touristique revue dans quatre registres complémentaires :

- Une offre de tourisme de montagne équilibrée sur toute l'année, entre alpinisme engagé et découverte du milieu alpin, entre sport de haut niveau et loisirs.

- Une offre assumée de tourisme scientifique, de découverte des impacts du changement climatique sur la montagne, les glaciers, le cycle de l'eau, le biotope forestier.

- Des activités qui mettent en relation de manière plus systématique touristes et résidents pour faire évoluer les pratiques touristiques de la consommation de services à la découverte de la vallée et de ses habitants, d'une part en favorisant la mutualisation des pratiques et des services entre habitants et visiteurs, d'autre part en veillant à ce que les visiteurs s'imprègnent plus significativement des réalités humaines, sociales et géographiques de la Vallée de Chamonix.

- Une offre familiale, notamment à travers la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

→ Le développement de tiers-lieux et une offre d'économie des services pouvant attirer des travailleurs soucieux de combiner cadre de vie et activité professionnelle dans un contexte où le travail à distance est de plus en plus reconnu et apprécié. Ces développements devraient constituer un maillage territorial de nouveaux lieux de travail, partagés ou non.

→ Le soutien aux activités artisanales, notamment en redynamisant des secteurs qui ont quitté la vallée mais qui continuent à y proposer leurs services.

→ Une économie agricole et alimentaire en transition redynamisant l'exploitation des potentiels locaux (agro-pastoralisme), valorisant les traditions alimentaires locales, mais aussi tirant parti des productions qui pourraient se développer du fait des changements climatiques constatés dans la vallée.

→ Des initiatives d'économie circulaire pour concrétiser l'ambition d'un territoire économe en ressources et peu producteurs de déchets :

- Déploiement du projet de ressourcerie.

- Développement du compostage par les particuliers.

- Accompagnement des professionnels dans l'adoption de pratiques d'économie circulaire : expérimentation de l'usage de contenants réutilisables par les restaurateurs pour la vente à emporter durant l'été 2021 (opération pilotée par la Communauté de communes).

- Accompagnement puis labellisation des professionnels du tourisme s'engageant dans la réduction des déchets en travaillant notamment sur les modes de livraison et la mobilisation des clients.

- Animation par le chargé de mission TEPOS dédié à l'économie circulaire de la communauté des acteurs engagés : Création d'événements à destination du grand public en mobilisant des acteurs locaux (semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2021) ; Mise en réseau, création de liens et valorisation des bonnes pratiques ; Renforcement de la communication sur les nouvelles dispositions réglementaires de la loi AGEC ; Accompagnement du petit tertiaire dans le cadre du SPPEH.

→ Des services à la personne renforcés pour répondre aux attentes d'une population vieillissante et en recherche d'offres alternatives aux établissements dédiés aux personnes âgées (notamment à la suite de la crise sanitaire actuelle)

→ **Coopérer avec les territoires voisins** pour optimiser la réussite des actions engagées dans chacun des domaines évoqués plus haut :

→ L'optimisation des systèmes de mobilité des personnes et des marchandises à l'intérieur de la vallée dépend directement de l'amélioration de l'organisation des mobilités entre la vallée et ses territoires voisins.

→ L'évolution de l'offre touristique ne peut être pensée isolément des tendances mises en œuvre par les stations les plus proches (Grand Massif, Saint Gervais, Morzine Avoriaz) y compris italiennes et suisses, au risque d'encourager une concurrence tirant les ambitions vers le bas au moment où la mutation de ces activités doit concerner toutes les stations de montagne.

→ Plus généralement la protection du massif du Mont Blanc « toit de l'Europe » nécessite une mobilisation qui, au-delà de la vallée de Chamonix, implique en premier lieu les territoires frontaliers du Canton suisse du Valais et la Région italienne de la vallée d'Aoste.

→ La protection du massif du Mont-Blanc ne sera possible que si l'économie locale se maintient durablement en restant compatible avec l'ambition de protection du milieu. Cette ambition doit aussi être au cœur des coopérations transfrontalières.

→ La gestion précautionneuse des ressources naturelles (pâturages, forêt) gagnera à être abordée à l'échelle du massif incluant à minima le Pays du Mont Blanc, voir l'intégralité de la vallée de l'Arve, comme l'est déjà la ressource en eau (gérée par le SM3A).

→ La formulation d'un SCoT ambitieux qui propose des règles d'aménagement répondant aux enjeux de protection des milieux et de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques, et concrétisant, notamment, l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols.



PLAN D' ACTIONS

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique est la déclinaison opérationnelle du projet de territoire. Il s'organise autour des 4 orientations structurantes retenues dans le projet de territoire, auquel s'ajoute une cinquième composante précisant la gouvernance et la communication du projet.

REMARQUE : Les propositions marquées d'un astérisque ont été inscrites au protocole d'engagement CRTE signé en Août 2021.

BIEN VIVRE EN VALLÉE DE CHAMONIX : COHÉSION SOCIALE ET BIEN-ÊTRE

→ Logement

Pour bien vivre il faut un toit. L'objectif principal est ici de poursuivre les efforts de production de logements de qualité accessibles aux ménages modestes résidents, mais aussi aux travailleurs saisonniers, pour réduire le déficit de logement dont souffre le territoire, et d'organiser des services de qualité accessibles à toutes et tous.



1. Il s'agit notamment de produire l'effectif de logements inscrits dans les orientations des PADD des communes de la vallée, qui soulignent tous cette nécessité. Il sera important de promouvoir, autant que possible la construction bois dans ces nouveaux programmes de construction, contribuant ainsi, à la séquestration de carbone dans ces bâtiments, et avec la même ambition, d'encourager le recours aux biomatériaux (le recours au bois et aux biomatériaux peut être inscrit dans le PLUi pour tirer vers le haut les objectifs de réduction des émissions de GES) ;

2. Contribuer aussi au traitement du déficit de logement résidentiel et de services aux résidents, en s'appuyant sur le dispositif Petite Ville de Demain qui s'efforce de prendre en compte l'ambition d'équité sociale et d'inclusion, inscrite dans les objectifs du plan de relance et de transition.

→ Développer une offre de logements visant à accueillir et à maintenir durablement les jeunes, les ménages modestes, les saisonniers, les familles.

- Par la construction de nouveaux logements résidentiels à caractère social, notamment au hameau des Favrands sur la commune de Chamonix* et d'autres programmes parmi lesquels Sauberands, Fouillis, ancienne MAPA, Tissières 2, réaménagement du centre urbain et création de logements saisonniers à Vallorcine, mise en œuvre d'OAP aux Houches pour contribuer à la production de logements sociaux, etc.

- Par le pôle hébergement du tiers-lieu de Servoz qui vise notamment les jeunes actifs.

- Par l'étude des possibilités de transformation d'établissement d'accueil touristique désaffectés ou très peu utilisés.

- Acquisition et aménagement intérieur du gîte « La Tapia » pour le logement de saisonniers.

→ Poursuivre le dispositif ECOPROX en faveur du commerce de proximité.

Inclusion sociale

3. En relation avec les efforts de diversification des activités économiques, accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et en faire des acteurs incontournables de la transition écologique et sociale de la vallée.

→ Mobiliser les services de la CCI, de la CMA et de pôle emploi pour repérer les besoins de formation et renforcer l'insertion des jeunes de la vallée dans les parcours de formation afin de leur donner plus facilement accès aux emplois proposés localement.

→ Multiplier les animations vers la jeunesse pour faire connaître les métiers qui permettent de vivre dans la vallée en dehors des seules activités liées au tourisme, notamment en mobilisant le projet INTERREG V franco-suisse DYNAMONT porté par le Pôle Tourisme Montagne Inventive de l'Université Savoie Mont Blanc et la HES-SO Valais Wallis.

4. Favoriser les relations intergénérationnelles et les solidarités de voisinage pour rompre l'isolement notamment des personnes âgées et des précaires, notamment en aménageant des lieux de rencontre dédiés, comme le projet « Maison Noufflard » à Vallorcine.

→ Le projet de réhabilitation des anciens ateliers communaux du Fouillis s'inscrit dans la stratégie de développement d'accompagnement des personnes âgées installées dans la Vallée. Il s'agit d'un projet de construction de 45 logements dont une dizaine d'appartements dédiés aux personnes âgées, dans la ligne de quartier intergénérationnel Jean Franco. Par ailleurs, afin d'offrir une fonction autre que résidentielle, des services publics existants seront installés dans cette future structure : police municipale, épicerie solidaire, Maisons France Services.

→ Création d'une SAEM porteuse de projets de logements, pour faciliter l'acquisition et la gestion des logements.

5. Lutter contre la précarité énergétique et alimentaire en mobilisant de manière transversale tous les acteurs pour repérer au mieux et par anticipation les personnes en difficulté, en travaillant davantage avec le tissu associatif local.

→ Services essentiels

6. Optimiser l'accessibilité des services de base (administration, services sociaux, éducation, sport) en valorisant les dispositifs disponibles dans chaque commune :

→ Finaliser les programmes en cours :

- Rénovation et restructuration du complexe sportif de la patinoire*.

- Extension de la cantine – garderie et création d'une salle multi-activités sportives sous maîtrise d'ouvrage commune de Servoz*.

- Travaux d'amélioration et de sécurisation des écoles (240 K€).

- Accessibilité et déploiement numérique des écoles de Servoz et des Houches (maîtrise d'ouvrage communale)*.

→ Installer si nécessaire des points multiservices numériques pour combler les secteurs moins bien desservis.

→ Accompagner les publics les plus exposés à la fracture numérique pour que le déploiement des équipements et des services ne soit pas un facteur d'exclusion.

Chamonix est lauréat de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires en 2021. Ce plan s'inscrit dans le plan de relance présenté par le Gouvernement pour l'adaptation de la société aux défis sociaux et économiques engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19. Cet appel à projet devra soutenir la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour Chamonix par le financement de matériel informatique.

7. Soutenir la création d'une conciergerie itinérante - ensemble de prestations de service du quotidien mis à disposition en proximité - pour les habitants et les entreprises permettant, à la fois, de créer quelques emplois, et de réduire les nuisances liées à la multiplication des déplacements individuels pour accéder à ces différents services. Si le service est déjà assuré par des auto-entrepreneurs, la CC pourra alors le promouvoir en veillant à son optimisation.

8. Encourager le développement de nouveaux réseaux d'entraide (modes de garde d'enfants alternatifs, soutien aux seniors) qui pourraient être portés par des initiatives citoyennes.

9. Maintenir et développer les offres de mobilité durable pour tous les publics de façon à réduire le recours à la voiture particulière et pour faciliter les déplacements des personnes non motorisées, notamment avec le développement du service d'autopartage.



→ **Bien-être**

10. Accompagner la coordination de l'offre de santé sur le territoire pour permettre à tous d'accéder à un parcours de soins adapté et encourager les innovations (notamment télémédecine) en consolidant le pôle médical de haut de vallée (Argentière-Vallorcine).

11. Diversifier les offres culturelles, en répondant aux attentes des résidents et des touristes, mais aussi en s'appuyant sur le projet Pays d'Art et d'Histoire.

12. Favoriser l'accès de toutes et tous aux activités sportives, en prenant en compte la nécessaire diversification de ces activités.

13. Assurer la sécurisation des espaces et des voiries exposées aux risques naturels (paravalanche à Vallorcine), mais aussi entretenir les infrastructures, constructions et équipements dont la dégradation pourrait générer des risques d'accidents. Dans le même ordre d'idée, assurer la disponibilité des équipements nécessaires au déploiement du Plan communal de Sauvegarde.

→ **Participation / Co-construction**

14. Présenter sous différents formats l'ambition « Vallée à énergies positives » en relation avec le nouveau récit (visant à rappeler la communauté de destin) et souligner la nécessité que chacun « prenne sa part ».

15. Faciliter la compréhension de la vulnérabilité du territoire au changement climatique pour que tous les habitants admettent et s'approprient cette vulnérabilité et deviennent les ambassadeurs de cette vallée symbole, à la fois, des effets du changement climatique et de la mobilisation des énergies positives pour protéger le climat local et global, en lien avec la démarche TACCT.

Cette appropriation par les résidents permettra alors de déployer le même effort de compréhension à l'égard des visiteurs.

16. Susciter la prise d'initiative par différents dispositifs d'appel à manifestation d'intérêt et soutenir les projets collectifs contribuant à mettre en œuvre la transition écologique et solidaire comme la centrale solaire villageoise.

17. Identifier en concertation avec les habitants de la vallée les indicateurs (5 à 6) de bonne santé du territoire et rendre compte chaque année de la progression de ces indicateurs.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE

Si la CCVCMB a déjà engagé un certain nombre de programmes pour impulser la transition écologique du territoire, il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la mobilisation des acteurs et d'accélérer la mutation des pratiques pour garantir l'inscription du territoire dans la trajectoire bas carbone nécessaire à la protection du climat global, et par conséquent de l'écosystème montagnard de la vallée.

Les propositions marquées d'un^(T) sont inscrites au programme TEPOS (nouvelle tranche 2020-2022).

→ **Aménagement du territoire**

La révision des logiques d'aménagement est essentielle pour configurer un territoire structurellement favorable à la transition énergétique et écologique, limitant en particulier les besoins de déplacement. Les mesures à mettre en œuvre en matière d'aménagement sont d'autant plus urgentes que leur impact ne sera sensible qu'à moyen et long terme :

18. Promouvoir un SCoT climat et résilience, visant, entre autres préconisations, à éviter le déplacement des logements résidentiels dans la basse vallée de l'Arve ce qui aggraverait les besoins de déplacement domicile-travail et les émissions, pollutions et nuisances qu'ils génèrent.

19. Élaborer un PLUi prenant en compte la stratégie climat-air-énergie de la CCVCMB, réduisant la consommation foncière, préconisant la construction bois et le recours aux biomatériaux, favorisant la densification et la réduction des besoins de déplacement de personnes dans la vallée de Chamonix et intégrant la préservation des trames bleues, vertes et noires dans les documents de planification et d'urbanisme^(T).

20. Comme l'a fait en septembre 2021 la commune de Chamonix en votant le principe d'une exonération de 50 % de la taxe foncière en cas de travaux de rénovation énergétique, proposer de nouvelles règles fiscales comme le dé plafonnement des taxes foncières pour pénaliser les constructions non vertueuses au regard des enjeux énergie-climat, ou l'adoption de mesures favorisant la distinction entre résidences principales et résidences secondaires. Ces travaux seront conduits en collaboration étroite avec la DGFIP.

21. Instaurer la règle imposant que les nouveaux programmes de construction de logements soient conçus « sans voiture » pour induire une réduction de l'usage des véhicules particuliers (à l'instar des programmes Jean Franco et Le Fouillis).

→ **Lutter contre l'artificialisation des sols**

22. Limiter l'urbanisation et favoriser les opérations très performantes énergétiquement, compactes, autorisant des usages sobres en énergie.

23. Lutter contre l'artificialisation des sols et engager un vaste programme de re-végétalisation des espaces publics en valorisant la flore alpine. Finaliser la re-naturation de la Place du Mont Blanc à Chamonix (maîtrise d'ouvrage commune de Chamonix)^(T).

24. Renaturation des cours d'eaux et de leurs abords, à l'instar du projet engagé sur le nant de la planchette à Servoz en collaboration avec le SM3A.

25. Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation : inciter les maîtres d'ouvrage privés à la sobriété écologique et d'impact environnemental en phase conception^T.

26. Former les élus et services pour les inviter à mieux prendre en compte les enjeux climat air énergie et les connectivités écologiques en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les expériences observées à l'échelle transfrontalière^(T).



→ Air, énergie, climat

Renforcer et accélérer la démarche TEPOS-CV et mobiliser l'ensemble des services de la collectivité à travers la labellisation Cit'ergieT avec l'ambition d'atteindre l'objectif TEPOS en 2040 au plus tard. Cet objectif signifie qu'à cette date les consommations énergétiques du territoire de la CCVMB et de l'ensemble des acteurs, habitants et usagers de la vallée, auront été divisées par deux, et que ces consommations « résiduelles » seront intégralement couvertes par les énergies produites à partir des ressources renouvelables mobilisées localement.

La trajectoire TEPOS et son objectif 2040, combinée aux efforts engagés en matière de redynamisation des secteurs agricoles et forestiers, de protection des milieux naturels qui contribuent à la captation de carbone et de la promotion de la mobilité décarbonée dans la vallée, mais aussi entre la vallée et son extérieur, permettront d'afficher l'ambition d'un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

27. Coordonner les outils de suivi de la démarche TEPOS et d'évaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables : SYMAGINER, Terristory, PlanETer et Climatstory⁽⁷⁾.

28. En matière de réduction des consommations énergétiques des bâtiments :

→ Poursuivre et achever les travaux de réhabilitation du patrimoine public : Rénovation énergétique du bâtiment central des Houches (MO commune des Houches)⁽⁷⁾ ; rénovation du toit de l'église et isolation de l'ancienne mairie à Servoz (MO commune de Servoz)⁽⁷⁾ ; mairie de Vallorcine^T ; MJC⁽⁷⁾ ; Salle Jean Morel⁽⁷⁾ ; Salle OCLA aux Houches ; Gare de Montrroc (92 K€) ; bâtiment l'Etape (75K€)...

→ Sensibiliser les résidents secondaires à l'importance de rénover leur bâti et renforcer les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements, en ciblant préférentiellement les ménages en précarité énergétique :

- Déployer le SPPEH⁽⁷⁾ en adaptant les services de la PTRE aux exigences de ce nouveau dispositif organisé par l'État, soutenu par la Région et mise en œuvre par le département de la Haute Savoie, pour simplifier les démarches de rénovation engagées par les particuliers et stimuler des rénovations ambitieuses.

- Renforcer l'animation du réseau des professionnels et prescripteurs de travaux⁽⁷⁾, salle OLCA.

- Faire évoluer les aides financières locales (Fonds Énergie Habitat, Fonds Air Bois, PIG, etc. vers plus d'exigences en matière d'efficacité énergétique⁽⁷⁾).

- Augmenter les permanences de la conseillère Info Energie⁽⁷⁾ de manière à répondre aux sollicitations croissantes.

→ Promouvoir la sobriété énergétique des bâtiments tertiaires en allant au-delà des aides du Fonds Air Entreprises, et en renforçant la sensibilisation à travers le SPPEH⁽⁷⁾.

29. En matière de promotion des énergies renouvelables :

→ Élaborer un schéma de développement des énergies (SDE) à l'échelle de la CCVMB, pour préciser les priorités et programmer les investissements nécessaires à moyen et long terme pour tenir la trajectoire bas carbone et lutter contre le changement climatique.

→ Sans attendre l'adoption du SDE, statuer sur l'optimisation de l'efficacité des systèmes de production de chaleur en associant une chaufferie bois et un réseau de chaleur pour promouvoir ce type de solution en s'efforçant de valoriser autant que possible la ressource bois locale.

- Dans cette logique finaliser la construction d'une plateforme de séchage et stockage de plaquettes bois à Vallorcine⁽⁷⁾ (sous maîtrise d'ouvrage CCVMB).

- Programmer l'installation de chaufferies bois ou pompes à chaleur dans plusieurs bâtiments dans le centre du village de Servoz⁽⁷⁾ (maîtrise d'ouvrage commune de Servoz).

- A Chamonix, créer une centrale de chauffage collectif pour les programmes déjà réalisés (Jean Franco) ou à venir : Patinoire incluant T2, Cité Scolaire, EMC2.

- Poursuivre la promotion du cadastre énergétique PlaneTer qui précise le potentiel solaire et géothermique à la parcelle.

→ Renforcer la collaboration avec le SYANE pour la mise en œuvre de Contrats de développement des énergies renouvelables.

→ Encourager le développement des énergies renouvelables citoyennes :

- Poursuivre le développement de la Centrale villageoise⁽⁷⁾.

- Déployer un parc de panneaux solaires sur les bâtiments publics qui s'y prêtent⁽⁷⁾.

→ Poursuivre l'aménagement d'unités de production hydro-électrique :

- Centrale hydroélectrique sur le torrent des Favrands : 3,2 GWh/an⁽⁷⁾.

- Centrale hydroélectrique sur le torrent du Bourgeat : 3 GWh/an⁽⁷⁾.

- Centrale hydroélectrique des Posettes (en étude par le SM3A)

- Projet de déplacement Centrale des Nants – EDF Hydro

- Projet de centrale à la cascade de Bérard

- Projet de 3 micro-centrales type « vortex » sur le torrent de l'Eau Noire

- Projet de turbinage de l'eau potable de Servoz (les Gaillants)

- Étude pico-centrale sur le Souay

→ Mettre en œuvre les installations de méthanisation aux Houches dont l'étude de faisabilité a validé l'intérêt technique et la viabilité économique⁽⁷⁾.



→ Mobilité

Il s'agit ici de promouvoir une stratégie de mobilité offrant des solutions décarbonées, efficaces, et aisément accessibles à tous les publics, résidents et visiteurs. L'ambition de la collectivité est d'aller aussi loin que possible dans l'affirmation d'un territoire libéré des modes traditionnels de déplacement ayant recours aux moteurs thermiques émetteurs de gaz à effet de serre et générateurs de pollution de l'air. Cette ambition porte en elle un nécessaire changement de paradigme concernant la mobilité consistant à encourager les résidents et les visiteurs à passer de la possession de leur propre moyen de locomotion, à l'usage des moyens qui seront mis à leur disposition pour accéder et repartir de la vallée, et pour s'y déplacer pour leurs activités quotidiennes, personnelles, professionnelles ou de loisirs. Ces moyens mis à disposition seront, à terme, des solutions exclusivement zéro carbone, favorisant le partage et la mutualisation, limitant de ce fait l'encombrement des voiries dont une part croissante pourra être réservée aux modes actifs (marche, vélo) et aux transports collectifs. Cette stratégie est étroitement connectée avec une nouvelle logique d'aménagement du territoire contribuant à réduire les besoins de mobilité en rapprochant les services de leurs utilisateurs.



- 30.** Réviser le Plan de déplacement urbain volontaire de 2008 (Maîtrise d'ouvrage CCVCMB) et développer un Plan de Mobilité répondant à l'ambition énoncée d'une mobilité décarbonée, accessible à toutes et tous⁽⁷⁾.
- Faire évoluer le service de transport en commun pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des communes les plus éloignées du cœur de la vallée : Servoz et Vallorcine, par exemple en proposant des navettes 9 places pour desservir ces secteurs.
 - Renouveler le parc roulant par l'acquisition de bus au GNV.
 - Favoriser la fluidité du transport collectif urbain par l'aménagement de voies dédiées (1,1 m€).
 - Renouveler la flotte publique par l'achat de véhicules à faible émission.
 - Développer une offre de service de transports de proximité assurés par des véhicules zéro émission de GES. Déployer notamment le service d'autopartage (Citiz)⁽⁷⁾.
 - Déployer davantage de bornes de recharge de véhicule électrique (100K€) sur le territoire.
 - Déployer une station multi-carburant répondant au besoin de décarbonation ou de zéro émission
 - Optimiser les avantages de la Carte d'hôtes et/ou promouvoir un Pass Vallée toutes activités pour les résidents et /ou les touristes, et plus généralement optimiser le système de tarification pour qu'il constitue une incitation puissante à choisir le transport public.

31. Décliner sur le territoire les principes de la ZFE, dont l'objectif principal est de réduire la circulation des véhicules les plus polluants. Mais aussi, aller plus loin en explorant les mesures visant à réduire l'effectif de véhicules à moteur thermiques dans la Vallée, en précisant les conditions d'une mise en œuvre optimale de cette mesure pour en favoriser l'acceptabilité par les résidents.

32. Renforcer la fréquence des trains Saint Gervais Vallorcine, améliorer la qualité du service et développer des offres à partir des gares de la vallée (plateformes multimodales avec, connexion au réseau de bus, transports à la demande, parcs vélos sécurisés dans les nombreuses gares de la vallée pour favoriser l'intermodalité vélo-train, etc.).

33. Utiliser ce renforcement de l'offre ferroviaire pour explorer la possibilité de développer des services de transports de marchandises, notamment alimentaires.

34. Optimiser les parcs relais existants comme le Projet Grépon doté d'un Point Info au parking relais et d'une conciergerie de destination⁽⁷⁾ et plus généralement améliorer l'occupation des parkings existants pour limiter les déplacements dans la Vallée.

35. Étudier la faisabilité de nouveaux parc-relais en entrée de vallée pour encourager les visiteurs à laisser leur voiture pendant leur excursion de la journée ou leur séjour. Ainsi il serait intéressant d'étudier la pérennisation du stationnement sur les gravières des Houches utilisées très épisodiquement pour accueillir les nombreux spectateurs des épreuves de la Coupe de monde de ski qui se déroule sur la Verte des Houches, piste mythique du Kandahar.

36. Développer les offres de mobilité active⁽⁷⁾ : cheminements pédestres, sentiers urbains, voies cyclables, véloroute, voies vertes, signalétique arceaux pour le parking des vélos... et renforcer la sensibilisation des résidents et des visiteurs au recours à ces offres⁽⁷⁾, mais aussi proposer de nouveaux services en partenariat avec les opérateurs de tourisme : aide à l'achat de vélos et VAE, location longue durée en intersaison pour valoriser les équipements loués en pleine saison. Ces développements devront aussi concerner les communes de Servoz et de Vallorcine.

37. Diminuer l'offre de loisirs aériens motorisée.

38. Poursuivre le renouvellement de la flotte publique pour faire le choix de véhicule faible émission (cette mesure est inscrite au Plan de protection de l'atmosphère) et figurera au rang des objectifs de la future DSP Transports Urbains.

39. Promouvoir le système d'information sur la mobilité et les transports : BIV⁽⁷⁾. Déployer les mesures inscrites au PPA pour informer le public via le portail des mobilités recensant l'ensemble de l'offre de mobilité sur le périmètre de la vallée de l'Arve.

40. Déployer le plan mobilité inter-administration de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc : PMIA⁽⁷⁾

41. Corrélativement au développement de l'offre ferroviaire développée par la SNCF, améliorer l'offre de transport vers et depuis la vallée, en proposant la prolongation des TGV jusqu'à Saint Gervais comme cela est fait avec les TGV neige en saison hivernale et intégrer cette option dans les offres touristiques. Dans le même ordre d'idée promouvoir le redéploiement des trains de nuit entre Saint Gervais et les grandes villes de France.

42. Réaliser l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une plateforme logistique pour limiter les déplacements liés aux livraisons des marchandises dans la vallée⁽⁷⁾. Cette étude permettra d'établir le diagnostic du fonctionnement des livraisons actuelles. Elle intègre la problématique du dernier kilomètre, afin de limiter l'entrée de poids lourds dans les zones urbanisées de la vallée en cohérence avec le centre-ville de Chamonix entièrement piétonnier et des commerces attractifs toute l'année. Elle permettra de guider la création d'une plate-forme d'échange pour les livraisons en entrée de ville, assurer les livraisons au moyen de véhicules non polluants

43. Renforcer les initiatives en faveur de la qualité de l'air en collaboration avec les collectivités de la vallée de l'Arve (Fonds air bois, etc.)⁽⁷⁾.



→ Biodiversité

Développer, à partir des données de l'état écologique du territoire, un programme de protection et de restauration de la biodiversité, pour mettre en cohérence les différents dispositifs existants : contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, zone de Natura 2000...

44. Pré-identifier des sites prioritaires, pour développer la nature en ville* – village, places, cours d'école, parking : désimpermabilisation, lutte contre l'artificialisation des sols, îlot de fraîcheur...en lien avec les PLU en cours de révision (exemple de la Place du Mont-Blanc à Chamonix et du projet de plan d'eau aux Houches, à Vallorcine et à Servoz) et en cohérence avec les orientations prioritaires du dispositif Petite Ville de Demain.

45. Renforcer la sensibilisation des touristes à la fragilité de la biodiversité et à l'impact de la fréquentation en milieu sensible toute l'année, sans oublier en saison hivernale, et en mettant l'accent sur la période des reproductions et mises bas des grands mammifères (avril mai) et veiller à ce que le développement du tourisme quatre saisons ait un impact préjudiciable.

46. Identifier et préserver les corridors écologiques : trames verte et bleue.

47. Promouvoir un programme de réduction de l'éclairage nocturne de l'ensemble de la vallée (pour instaurer une trame noire)

→ Économie circulaire

Promouvoir l'ambition d'un territoire sobre, peu producteur de déchets, notamment en renforçant la sensibilisation sur les leviers pour lutter efficacement contre tous les gaspillages.

48. Développer une deuxième ressourcerie⁽⁷⁾ et un atelier de réparation (repair-café)⁽⁷⁾, recyclage d'équipements et objets de consommation courante et soutenir les entreprises existantes sur ce secteur (ex : réparation des textiles techniques par Green Wolf).

49. Optimiser le système de tri – recyclage de tous les déchets dans la vallée, y compris concernant les déchets inertes, et anticiper la collecte de la fraction organique des déchets ménagers en développant des solutions de collecte des déchets verts et déchets fermentescibles.

50. Développer des lieux de compostage de quartier, en pied d'immeuble, et le compostage en maison individuelle sur les 4 communes et sensibiliser les résidents à leur bonne exploitation* (maîtrise d'ouvrage CCVCMB) et plus généralement optimiser la gestion des déchets verts.

51. Accompagner les professionnels à s'engager dans une démarche vertueuse^T et viser une labellisation.

52. S'engager dans le référentiel « économie circulaire » comme outil de programmation, de suivi et d'évaluation^T.

53. Renforcer les actions de sensibilisation / mobilisation à destination du grand public.

**MUTATIONS ET INNOVATIONS
POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE**

→ Destination montagne durable

Il s'agit de consolider la promesse d'une destination montagne durable - la Vallée à énergies positives -, en déclinant les engagements de promotion de la transition écologique dans tous les secteurs. Il s'agit aussi de développer une offre spécifique centrée sur la reconnaissance assumée des impacts du changement climatique sur la montagne, les glaciers, le cycle de l'eau, le biotope forestier et donc l'affirmation de la nécessité pour le secteur et les touristes eux-mêmes d'agir à différentes échelles pour limiter le changement climatique afin, notamment de préserver la haute montagne.



54. Poursuivre la démarche collaborative impliquant les professionnels du tourisme* et mettre en œuvre les orientations retenues par l'Office du Tourisme et les professionnels :

→ Adapter l'offre touristique pour répondre aux nouvelles attentes clients et au nouvel équilibre économique, en donnant à voir le coût environnemental global de ces attentes.

→ Enrichir le parcours client, améliorer l'expérience client

→ Développer des activités quatre saisons en veillant à réduire l'impact écologique de ces activités en fonction des vulnérabilités spécifiques à chaque saison.

→ Optimiser le modèle touristique, notamment en adaptant les services pour pouvoir répondre aux besoins générés par les activités « quatre saisons ». En effet, la fermeture de la plupart des remontées mécaniques hors période d'hiver, entraîne la fermeture des restaurants et refuges d'altitude et limite par conséquent les possibilités des professionnels de la montagne souhaitant proposer de nouvelles activités.

55. Poursuivre les travaux d'aménagement et de rénovation pour favoriser le tourisme 4 saisons :

- Rénovation du Musée Alpin (maîtrise d'ouvrage CCVMB)*.
- Restructuration du bassin extérieur (50m) de la piscine, en bassin quatre saison (bassin nordique) (1,5 m €).
- Création d'un préau sportif des activités de glisse et diversification 4 saisons (skate, roller, bmx, VTT, trottinette, ...) (1,7 m €).
- Rénovation intérieure de La Chamoniarde (85 K€), aménagement et accessibilité PMR du chalet du col des Montets (220 K€).
- Aménagement de sécurisation de la DZ des Bois (475 K€).

56. Poursuivre le déploiement de l'arrondi en caisse, couplé à une politique de mécénat, pour favoriser l'implication de tous dans la transition écologique⁽⁷⁾.

57. Développer un réseau d'ambassadeurs des pratiques de tourisme responsable, agissant comme parrains de leurs collègues qui souhaitent eux aussi progresser, et proposer un dispositif de labellisation des professionnels engagés⁽⁷⁾.

58. Proposer des activités de tourisme permettant de mettre en relation de manière plus systématique touristes et résidents pour faire évoluer les pratiques touristiques de la consommation de service à la découverte de la vallée et de ses habitants (écotourisme, slow tourisme, tourisme créatif, culturel, scientifique, tourisme lié au bien-être...).



59. Conduire une étude prospective sur le bilan carbone des touristes (voir l'outil MALICE développé par le CRT d'Ile de France) et promouvoir une « carte carbone » pour les visiteurs de la vallée comme support de sensibilisation, de mobilisation et d'adoption de pratiques responsables.

60. Proposer des packages intégrant une offre de transport responsable entre le lieu de résidence des visiteurs et leur destination finale (en cohérence avec les efforts d'exemplarité engagés par la collectivité : mobilité décarbonée, bâtiments exemplaires, tri des bio-déchets, etc. ...)

→ Innovation et diversification économique

Il s'agit ici de diversifier l'activité économique, pour réduire la dépendance au tourisme (et pour limiter les fuites économiques). Il s'agit aussi d'identifier les activités qui pourraient relocaliser, afin de limiter les fuites économiques et pour mieux répondre aux besoins et aux attentes locales.

61. Installer un lieu dédié au tourisme scientifique à la Gare de Chamonix – ChamLab – espace de recherche et d'innovation pour comprendre et anticiper les impacts du changement climatique sur l'aménagement de la Vallée. Ces informations contribueront à informer les décisions de la collectivité en matière d'aménagement et d'infrastructure. Elles permettront aussi de former et d'accompagner les entrepreneurs souhaitant développer des offres dans le secteur du tourisme de montagne. Elles pourraient préfigurer le développement d'un centre d'expertise et de formation aux métiers du tourisme responsable en haute montagne.

62. Préserver les emplois existants dans les secteurs de l'artisanat et des services, anticiper les besoins, offrir des solutions mutualisées, et répondre au parcours résidentiel des entreprises.

63. Développer la production d'équipements et les activités de services liées à l'Outdoor en relation avec le cluster Outdoor Sport Valley soutenu par la région Auvergne Rhône Alpes et plusieurs collectivités locales dont la CCVMB.



64. Favoriser la mutation d'équipements à des fins de diversification des activités :

- Rénovation intérieure de Edimontagne – espace de commerces et de bureaux – opération pilotée par la commune Servoz et l'EPF74*.
- Rénovation intérieure de l'ancienne Mairie de Servoz pour en faire des bureaux et des ateliers (Green Wolf), opération pilotée par la commune Servoz*.
- Projet de tiers-lieu à Servoz sur une friche en centre-village (Apprentis d'Auteuil).
- Projet centre village de Vallorcine.

65. Profiter de la généralisation du déploiement du THD sur le territoire à échéance 2023 pour développer des tiers lieux et des « Living Lab »*, en complément de celui programmé à Servoz, et des pôles de services pour accueillir des travailleurs « nomades » ou des entrepreneurs soucieux de combiner cadre de vie et activité professionnelle dans un contexte où le travail à distance est de plus en plus reconnu et apprécié. La qualité de vie dans la vallée et son accessibilité sont des facteurs d'attractivité renforcées pour les candidats au travail à distance.

Le développement de tiers-lieux aura des effets très bénéfiques en termes de réduction des déplacements domicile travail dans la mesure où ils offriront des conditions de travail en local à des résidents se déplaçant habituellement pour travailler en dehors de la vallée et n'ayant pas forcément la possibilité de travailler depuis leur domicile. Cependant il faudra éviter les effets induits d'un afflux non-maîtrisé de population qui s'installerait sur le territoire par opportunisme, générant de fait une augmentation du coût de l'immobilier, en contradiction avec les efforts engagés par ailleurs pour faciliter le logement des actifs moins aisés et occupant les emplois sur le territoire de la CCVCMB.

→ **Agriculture et forêt**

66. Repenser l'économie agricole en redynamisant l'exploitation des potentiels locaux (élevage, pastoralisme, maraîchage) pour alimenter des circuits courts d'approvisionnement alimentaire tout en prenant en compte les contraintes foncières.

67. Développer la sylviculture visant à mieux valoriser le patrimoine forestier de la vallée en prenant en compte l'évolution du couvert forestier et des essences qui le composent dans le contexte de réchauffement climatique. Ces développements nécessiteront l'ouverture et ou la réhabilitation des dessertes forestières permettant d'exploiter les massifs les plus intéressants. Services innovants

68. Développer des initiatives d'économie circulaire (Fab Lab ; Upcycling) pour contribuer à l'ambition d'une vallée « zéro déchet », notamment en explorant les options de réutilisation / recyclage des équipements et matériels de ski et montagne.



69. Promouvoir des services à la personne renforcés de proximité et des équipements innovants (petits habitats collectifs équipés de service, services médicalisés ambulants, etc.) pour répondre aux attentes d'une population vieillissante et en recherche d'offres alternatives aux établissements dédiées aux personnes âgées.

70. Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, préserver et soutenir les commerces et services de proximité.



**LA COOPÉRATION AU SERVICE
D'UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT**

Le renforcement des coopérations contribue, à la fois, à optimiser la dynamique de relance et de transition de la vallée de Chamonix, et faire preuve de solidarité avec les territoires qui pourraient bénéficier des apports de la Communauté de communes.

71. La protection du massif du Mont Blanc « toit de l'Europe » nécessite une mobilisation qui au-delà de la vallée de Chamonix, implique les territoires voisins : le Canton suisse du Valais et la Région italienne de la vallée d'Aoste. La Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc fera la démonstration avec le projet Vallée à Énergies Positives de la possibilité de combiner prospérité économique et protection de l'environnement et proposera d'élargir cette dynamique de développement durable à l'échelle de l'Espace Mont-Blanc, en cohérence avec le projet Unesco et en mobilisant les apports du programme Adapt Mont-Blanc.

72. Élaborer avec les collectivités voisines, notamment Pays du Mont Blanc, une stratégie de gestion précautionneuse des ressources naturelles (pâturages, eau, forêt) permettant de promouvoir et de réguler les activités agricoles et forestières au service de la relance économique de ces secteurs dans une logique de protection renforcée de la biodiversité du massif et de ses vallées (Charte forestière, PAEC Mont-Blanc Arve Giffre, Plan pastoral).

73. Organiser une concertation avec les destinations touristiques voisines - St Gervais ; Portes du soleil ; Martigny Région ; Courmayeur, La Thuile en val d'Aoste, ... - pour promouvoir une démarche commune de promotion d'une destination montagne durable compatible avec la valorisation et de la protection du massif du Mont Blanc.

74. Au-delà, renforcer la coopération avec le Valais et la Vallée Aoste au service du développement d'activités économiques en alternative au tourisme, en lien notamment (pour le Valais) avec le programme Dynamont

75. Poursuivre les actions inter Espaces valléens, avec la CCPMB (PAH, développement des itinéraires VTT, ...)

76. Renforcer la coopération culturelle en portant la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et en développant les synergies en matière de programmation culturelle entre la CCVCMB et la CCPMB.

77. Valoriser les apports de la coopération transfrontalière, en matière d'échanges d'expériences, de construction de projets partagés à l'échelle du massif du Mont-Blanc pour positionner la CCVCMB comme territoire de référence du développement durable des zones de montagne pour mieux prendre en compte les enjeux climatiques qui pèseront de plus en plus sur ces territoires.

78. Inscrire la CCVCMB dans les réseaux de territoires engagés pour le développement durable et la résilience territoriale, et mobiliser les forces vives de la vallée pour que les habitants, les opérateurs économiques et les visiteurs s'impliquent dans la Vallée à énergies positives, projet collectif d'un territoire de référence du développement durable des zones de montagne.

79. Dans la continuité de ce positionnement promouvoir les travaux de recherche sur la compréhension et l'anticipation des risques naturels liés au milieu montagnard et promouvoir les meilleures stratégies de prévention de ces risques.

GOVERNANCE ET PROMOTION DU PROJET DE TERRITOIRE

→ Gouvernance

Dans la mesure où la collectivité a déjà installé une instance de gouvernance dédiée au pilotage de la démarche TEPOS de transition énergétique du territoire, il est proposé que ce Comité de pilotage élargisse son mandat pour piloter la mise en œuvre du projet de territoire organisée dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique. En effet, le COPIL de la démarche TEPOS a acquis une bonne expérience d'animation de la démarche systémique qu'impose la transition énergétique. Cet élargissement est d'autant plus logique que ce COPIL est présidé par le Président de la Communauté de communes, lui donnant ainsi la légitimité nécessaire pour porter les différentes dimensions du projet de territoire et de son plan d'action, le CRTE. Pour autant toutes les communes devront être représentées à chaque COPIL car de nombreux projets sont de compétences communales et/ou seront mis en œuvre par les communes.

80. Ce COPIL s'appuiera sur un « Conseil de développement » associant une représentation des acteurs socio-économiques, associatifs et citoyens du territoire. Cette instance soulignera l'importance de mobiliser ces acteurs du territoire, sans lesquels la collectivité aura du mal à atteindre les objectifs qu'elle s'est assignés.

Ce Conseil de développement pourrait être composé d'une dizaine de représentant.es couvrant les différents secteurs – tourisme, agriculture, forêt, services culturels, associations sportives et organisations citoyennes – avec pour mandat de suivre la mise en œuvre du CRTE et de proposer au COPIL d'éventuels ajustement pour en optimiser l'impact, sachant que le COPIL restera l'instance décisionnaire, elle-même sous l'autorité du Conseil communautaire.

→ Promotion du projet de territoire

Le constat a été fait que la démarche TEPOS, aussi ambitieuse soit-elle, est encore mal connue des acteurs du territoire et de la population de la vallée. Il est essentiel de prendre en compte ce constat pour, dès l'initiation du projet de territoire, l'ambition de la Vallée à énergies positives soit reconnue par les habitant.es, les acteurs et les très nombreux touristes qui visitent le territoire.

81. Au-delà du nom « Vallée à énergies positives » qui doit devenir la signature du territoire et de tous les projets qui contribuent directement ou indirectement à la mise en œuvre du CRTE, il est important de produire un récit expliquant :

→ L'ambition portée par la CCVCMB : faire de la vallée un exemple remarquable de territoire de montagne vraiment durable, parce qu'ayant reconnu la nécessité de dépasser la tension inhérente à son identité de territoire vivant principalement d'une activité touristique qui contribue au changement climatique et, ce faisant, met en danger l'intégrité de ce territoire et la pérennité de son activité principale.

→ La reconnaissance de ce destin commun, des habitantes et habitants mais aussi des acteurs économiques et par extension des visiteurs, qui constituent la principale ressource du territoire, et doivent en cela contribuer à l'évolution des pratiques touristiques pour qu'ils puissent bénéficier longtemps, et leurs enfants et petits-enfants également, des caractéristiques remarquables qu'offre la vallée de Chamonix et les massifs qui l'entourent.

→ La connaissance de l'histoire dans laquelle s'inscrit ce destin commun - le temps très long de la mémoire -, les enjeux de moyen et long terme dans lesquels se déploient les actions les plus structurantes - le temps long des mesures les plus structurantes - et les besoins de mobilisation de tous les acteurs pour faire face dès maintenant aux enjeux - le temps court de l'action et des bénéfices que l'on a besoin de constater pour continuer à avancer dans le processus de mutation des pratiques.

→ Ce récit doit être honnête, documenté sans être ni culpabilisateur, ni déprimant. Il doit inciter à l'engagement dans l'action pour préserver le patrimoine exceptionnel de la vallée du Mont Blanc afin de bénéficier durablement de ce cadre exceptionnel.



LA VALLÉE À
ÉNERGIES POSITIVES ✚



38 place de l'Eglise - BP91 - Hôtel de Ville
74 400 Chamonix Mont-Blanc

Tél. 04 50 54 39 76

www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr



34	Bois énergie et rénovation	AXE 2 - TE	Réseau et chaleur et isolation ancienne	Commune Servoz	Rénovation du chauffage et création d'un petit réseau de chaleur (pôle ancienne mairie, Edimontagne, Maison de l'Alpage) et isolation ancienne Mairie			120k€											Ademe à solliciter
35	Montagne	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Rénovation du Musée Alpin	CCVCMB	Rénovation du Musée Alpin en Musée du Mont-Blanc : extension et scénographie	Lien PVD	2022	7,2M€		1,3M€ CD74 1,8M€ Plan relance 1,8M DRAC	1,3M€ Région PVD								
36	Diversification	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Rénovation du bassin nautique extérieur	CCVCMB	Rénovation du bassin 50m extérieur du centre nautique en bassin 4 saisons (bassin nordique)	Lien Espace Valléen	2022-2023	1,5M€											
37	Diversification	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Préau sportif activités glisse	CCVCMB	Création d'un préau sportif des activités de glisse (skate, roller, bmx, vtt, trottinette), afin de permettre une diversification touristique 4 saisons	Lien Espace Valléen	2022-2023	1,7M€											
38	Tiers lieux	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Tiers Lieux – Living Lab	CCVCMB	Tiers Lieux Servoz – Living Lab (acquisitions foncières, montage d'opération), études pré-opérationnelles, démolition	Lien PVD	2022	3,2M€		Fonds Friches (1,2M€)	DETR (200k€) Région (300k€)	Feder							
39	Montagne	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Volet Refuges de montagne	communes Chamonix et Vallorcine	Chamonix : reconstruction du refuge de la Charpoua et mise en sécurité des refuges des Cosmiques et des Grands Mulets (prise en compte évolution permafrost) Vallorcine : rénovation et modernisation du refuge de Bérard, afin de le mettre au standard des refuges du 20ème siècle. Sécurisation du bâtiment avec reprise des points de structure, et amélioration du système d'assainissement.	Cie des Guides, CAF	2022	Chamonix : 580k€ (80k€ Grands Mulets, 300k€ Chapoua, 200k€ Cosmiques) Vallorcine (Bérard) : 600k€ (études comprises)			CD74 (Bérard)	CD74 (Charpoua), Région (Bérard)	contractualisation du maître d'oeuvre (Bérard)	Définition du projet 2022 réalisation travaux 2023 (Bérard)					
40	Numérique	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Accessibilité et déploiement numérique de l'école	Commune Les Houches	Accessibilité et déploiement numérique de l'école (réalisé en partie)			18 585€ HT sur 2 ans, soit 22 302€ TTC		Etat - socle numérique pour les écoles en 2 ans (14 976€ au total)									
41	Diversification touristique	AXE 3 - Mutations et innovations	Tourisme de fraîcheur Les Houches	commune des Houches	Réaménagement de la base de loisirs des Chavants	ESF Lien Espace Valléen	2022-2023	1 704k€TTC		Plan avenir montagne (135k€)	Plan montagne Rhone Alpes et ESF (330k€ HT)								
42	Numérique	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Accessibilité et déploiement numérique de l'école	Commune Servoz	Accessibilité et déploiement numérique de l'école (réalisé en partie)			10k€											
43	Diversification	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Rénovation intérieure Edimontagne	Commune Servoz	Rénovation intérieure Edimontagne : commerces et bureaux	EPF74		265k€											
44	Diversification	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Rénovation intérieure ancienne Mairie	Commune Servoz	Rénovation intérieure ancienne Mairie : bureaux et ateliers - Green Wolf			8k€											
45	Tourisme scientifique	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	ChamLab	Commune Chamonix	Aménagement d'un pôle scientifique dédié au tourisme Aile nord de la Gare de Chamonix – études (en lien avec gare & connexions)	Espace Valléen		3126k€			Espace Valléen								
46	Tourisme scientifique	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Chalet du col des montets	Commune Chamonix	Aménagement intérieur du chalet du col des Montets en lien avec la nouvelle scénographie et mise en accessibilité PRM		2022	220k€											
47	Sécurité Montagne	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Rénovation intérieure "la Chamoniarde"	Commune Chamonix	Aménagement intérieur "la Chamoniarde" pour renforcer l'information du public sur la sécurité des pratiques en montagne		2022	85k€											
48	Sécurité Montagne	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Aménagement sécurité DZ des bois	Commune Chamonix	Aménagement de sécurité pour la DZ des Bois (Sécurité civile et PGHM) : remplacement des portes accordéons des hangars hélicoptère + refecton des sols + création d'un chenil pour les chiens d'avalanches + création de locaux complémentaires		2022-2023	475k€											
49	Valorisation patrimoine naturel	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Mise en valeur de la porte d'entrée du vallon de Bérard	commune Vallorcine	Mise en valeur de la porte d'entrée du vallon de Bérard (réserve naturelle) : amélioration de l'accueil de la vallée de Bérard sur le site du Buet comprenant la réalisation de toilettes publiques, la création d'un point d'accueil information sur site, l'amélioration de la gestion du stationnement, l'implantation d'un système de vidange et de recharge de camping-cars ainsi que la mise en place de bornes électriques			160k€		CDAS(50k€), Région(32k€)									
50	Valorisation patrimoine naturel	AXE 3 - Mutation et innovation pour une prospérité durable	Via ferrata à Bérard	CCVCMB	Création d'une via ferrata dans le vallon de Bérard			600k€ (études comprises)				CD74 et Région AURA							

ANNEXE 5 – INDICATEURS DE SUIVI

Contrats de relance et de transition écologique

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice.

Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO ₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : - valeur cible à 1,1 teqCO ₂ /hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (<i>par rapport à 2015</i>) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectif TEPOS : Il est envisagé une réduction de -12% à l'horizon 2020, -36% à l'horizon 2030 et -57% à l'horizon 2050 sur la base de référence 2013. Soit : -49% entre 2005 et 2030 -66% entre 2005 et 2050

<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO2/hab au niveau national</p>
--	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2015 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020 2017 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026 A renseigner par le territoire</p>
<p>Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)</p>	<p>125 000 teq CO2/an PCET 2012 En 2013 les émissions étaient 106 470 tCo2/an</p>	<p>108 000 tC02/an en 2018 (ORCAE)</p>	<p>90 000 tCO2</p>
<p>Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)</p>		<p>INSEE 2018 CCVCMB 13 069 Soit 8.26tco2/an/hab</p>	<p>Hypothèse hausse de la population d'ici 2030 (hypothèse SRADDET) 14 376 Soit 6.26 tco2/an/hab</p>

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle																										
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant																										
Unité	GWh / an MWh / hab / an																										
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE																										
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air																										
Périodicité	Annuelle																										
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique																										
Politique publique	Transition énergétique																										
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie																										
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012 																										
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectifs TEPOS Consommation d'énergie finale : -34% entre 2005 et 2030 Consommation d'énergie finale :-56% entre 2005 et 2050.																										
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Variation en % par rapport à 2013</th> <th>2020</th> <th>2030</th> <th>2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Transport</td> <td>-21%</td> <td>-48%</td> <td>-71%</td> </tr> <tr> <td>Résidentiel</td> <td>-11%</td> <td>-27%</td> <td>-54%</td> </tr> <tr> <td>Tertiaire</td> <td>-8%</td> <td>-21%</td> <td>-43%</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>-6%</td> <td>-14%</td> <td>-14%</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>-9%</td> <td>-19%</td> <td>-58%</td> </tr> </tbody> </table>			Variation en % par rapport à 2013	2020	2030	2050	Transport	-21%	-48%	-71%	Résidentiel	-11%	-27%	-54%	Tertiaire	-8%	-21%	-43%	Industrie	-6%	-14%	-14%	Agriculture	-9%	-19%	-58%
Variation en % par rapport à 2013	2020	2030	2050																								
Transport	-21%	-48%	-71%																								
Résidentiel	-11%	-27%	-54%																								
Tertiaire	-8%	-21%	-43%																								
Industrie	-6%	-14%	-14%																								
Agriculture	-9%	-19%	-58%																								

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012	Constaté 2020	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	---------------	---------------	---

	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	2017 - ORCAE	
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	En 2007 532 GWh/an En 2013 534.9 GWh/an	633 GWhs ORCAE (2018) 643 GWh/an	410 GWh
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)		INSEE 2018 CCVCMB 13069 Soit 49.20 MWh/an/habitant	Hypothèse hausse de la population d'ici 2030 (hypothèse SRADDET) 14 376 Soit 28.52 MWh/an

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ELECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide).</i></p> <p><i>Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique $\geq 126\%$ (PAC basse température) et une efficacité énergétique $\geq 111\%$ (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle

Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) - Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 - Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADET, PCAET, etc.)	SRADET augmentation de 34% d'ici 2030 la production d'énergies renouvelables. Cette production sera doublée à l'horizon 2050
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2017</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026</p> <p>A renseigner par le territoire</p>
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)	<p>Eolien : 0</p> <p>Méthanisation : 0</p> <p>Bois énergie et autres biomasses solides : 33 241</p> <p>PAC : 7 394 MWh</p> <p>Solaire thermique : 286 MWh</p> <p>Electrique - Photovoltaïque : 133 MWh</p>	<p>ORCAE 2018</p> <p>Eolien : 0</p> <p>Méthanisation : 0</p> <p>Bois energie : 33 241 MWh/an</p> <p>PAC : 9500 MWh</p> <p>Solaire thermique : 400 MWh</p> <p>Electrique photovoltaïque :</p>	<p>Eolien : 0</p> <p>Méthanisation : 1 755MWh/an</p> <p>Bois énergie : 33 241 MWh/an</p> <p>PAC : 9 600 MWh</p> <p>Solaire thermique : 800 MWh</p> <p>Electrique photovoltaïque :</p>
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	Hydro-électricité : 617 996 MWh	Hydroélectricité : 702 800 MWh/an (donné EDF 2020)	Hydroélectricité : 705 000 MWh/an (donné EDF 2020)

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : - 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	Au niveau national : - Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU - Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2010 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
SAU totale du territoire (ha)	1 618		

SAU certifiée AB ou en conversion (ha)			
Part de la SAU du territoire en bio (%)		10,5%	

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 - interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

<p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	
---	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026 À renseigner par le territoire</p>
<p>Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)</p>		<p>TC : 12% Modes actifs : 19% à pied et 3% 2 roues Source Insee 2018</p>	

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	Km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2021 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	--	--	---

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	0km	11 Km	18km
---	-----	-------	------

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance</p> <p>Les risques naturels pris en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inondations, y compris par submersion marine - Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	<p>Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire)</p> <p>à croiser avec</p> <p>Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT</p>
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	<i>Sans objet</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)			

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$ Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 <i>Voir en lien avec les agences de l'eau.</i>
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)		27%	20%

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2013 ¹ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 ² Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 ³ À renseigner par le territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)		2 cours d'eau en catégorie 1 / 0 en catégorie 2	

¹ Avant-dernier état des lieux DCE disponible

² Dernier état des lieux DCE disponible.

³ Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance 2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	<p>Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.</p>
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale - Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010;

	<p>et de 50% en 2025</p> <p>- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.</p>
<p>Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)</p>	<p>SRADDET Augmenter la valorisation matière de 54% à 70% d'ici 2030. Réduire la quantité de déchet de 12%. Maintenir le taux de valorisation énergétique à 23%</p> <p>Objectif national , réduire de 50% de déchets incinérés d'ici 2025</p>
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab.</p> <p>(Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2010</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026</p> <p>A renseigner par le territoire</p>
<p>Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)</p>	1340 kg/hab/an	1200 kg/hab/an	<p>Hypothèse hausse de la population d'ici 2030 (hypothèse SRADDET)</p> <p>14 376</p> <p>1096 kg/hab/an</p>
<p>Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)</p>	1020 kg/hab/an	1160 kg/hab/an	<p>Hypothèse hausse de la population d'ici 2030 (hypothèse SRADDET)</p> <p>14 376</p> <p>939 kg/hab/an</p>

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> - SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) - Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) - COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) - PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) - NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADET, PCAET, etc.)	PPA2 2019-2023 arrêté PAIC 2019-0044 du 29 avril 2019 -30% en PM ₁₀ soit 22 microg/m ³ -33% en PM _{2.5} soit 10 microg/m ³ -24% en Nox soit 40 microg/m ³ soit 222.56 t L'objectif Plan national 2020 : 229.83 t NO _x , 67.98t PM _{2.5} L'objectif "Plan national 2030 : 142.5 tNO _x , 40.1t PM _{2.5}
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

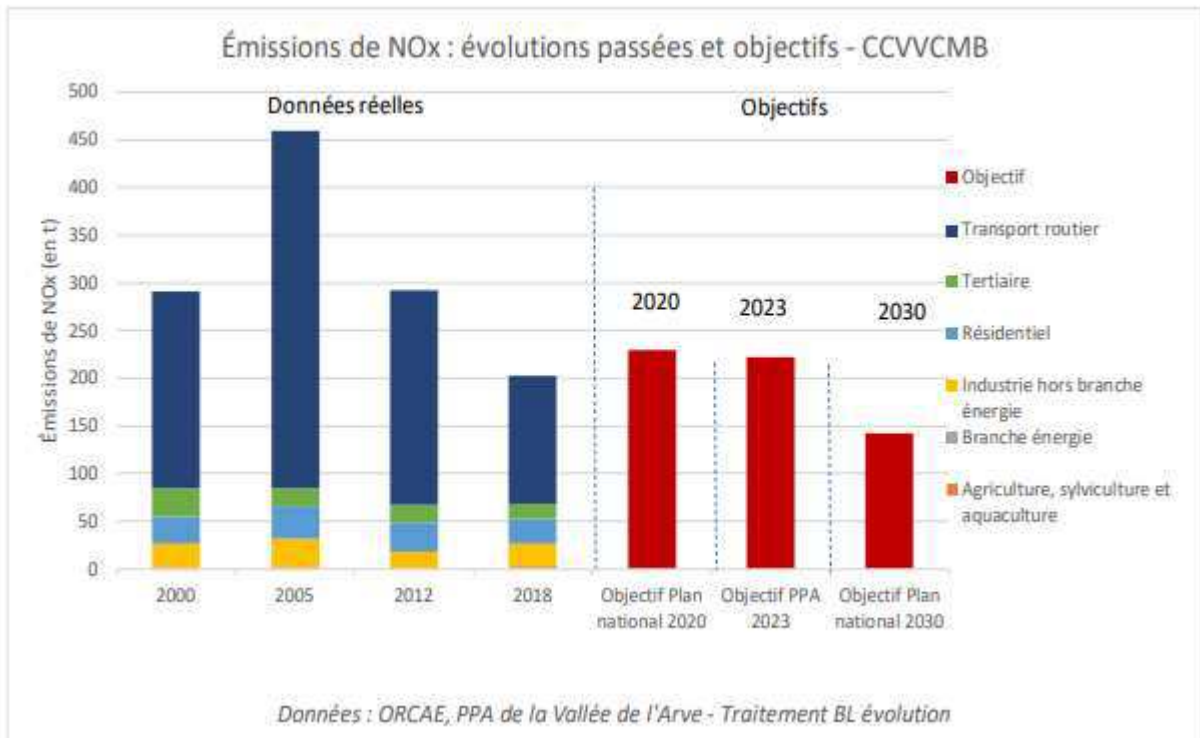
Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 A renseigner par le territoire
Emissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)	49.1 t (2010)	12.64 t (2018)	

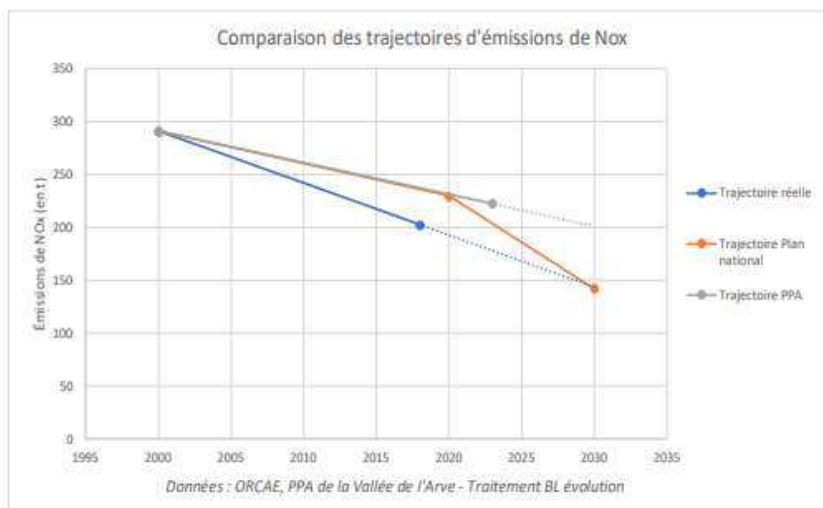
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)	324.42 (données 2010)	202.81 (données 2018)	142.5 t (2030)
--	-----------------------	-----------------------	----------------

Emissions annuelles de COVM du territoire (t)	253.15 t (2010)	159.36 t (2018)	
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)	83.87 t (2010)	50.78 t (2018)	40.04 t (2030)
Emissions annuelles de NH3 du territoire (t)	26.1 t (2010)	24.75 t (2018)	

Les trajectoires permettent de respecter les objectifs.



Il faut continuer les efforts pour que la trajectoire réelle respecte bien le plan national.



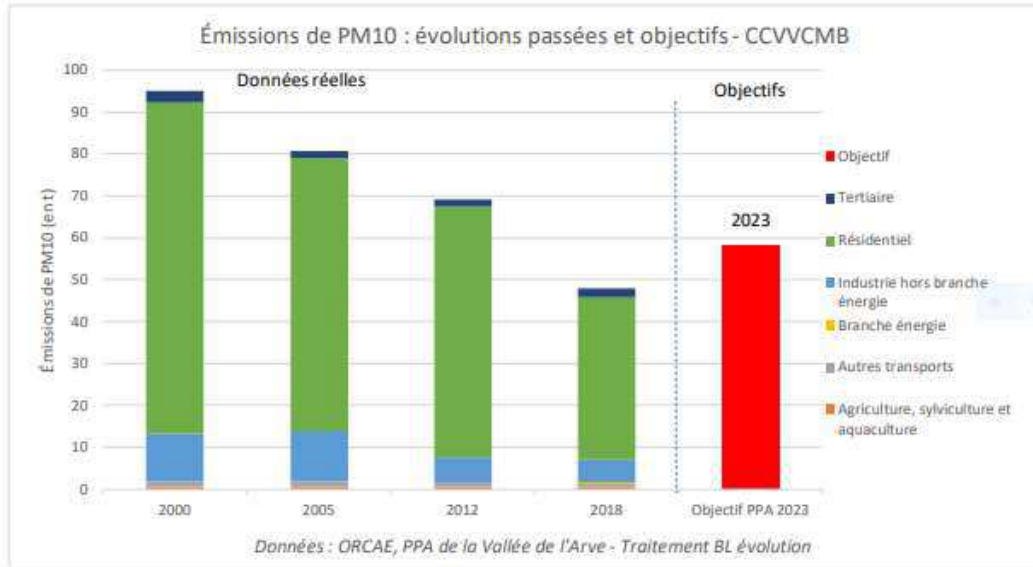
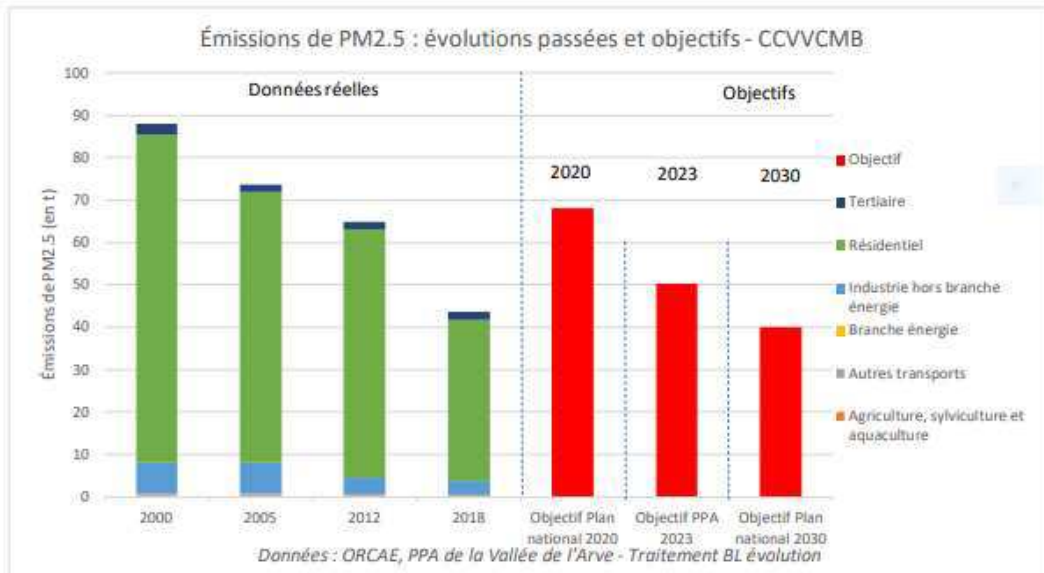
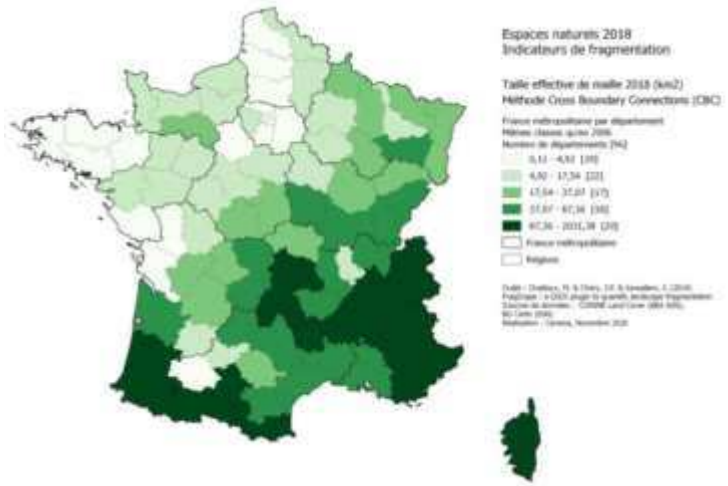


Figure 14 : Émissions de PM10 : évolutions passées, et objectifs – CCVVCMB



Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude A_{total} (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources <i>préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) <i>Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve</i>
Périodicité <i>préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques

<p>Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence</p>	<p>Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)</p>
<p>Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)</p>	
<p>Données de référence</p> <p>Preciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	 <p>Espaces naturels 2018 Indicateurs de fragmentation</p> <p>Taille effective de maille 2018 (km²) Méthode Cross Boundary Connectors (CBC)</p> <p>France métropolitaine par département Moyenne (année de base) 2009</p> <p>Nombre de départements (N)</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,11 - 4,31 (10) 4,31 - 17,34 (21) 17,34 - 37,61 (17) 37,61 - 67,36 (10) 67,36 - 201,36 (2) <p>France métropolitaine Belgique</p> <p>Source : Chiffres, N. S. 2009, D. S. 2009, A. 2009 Projet de loi n° 2017-1097 sur la biodiversité Source de données : CRTE, année de base 2009 M. L. 2018 (10)</p> <p>Édition : Version, novembre 2020</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2009</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026</p> <p>À renseigner par le territoire</p>
<p>Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)</p>			

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition <i>(sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)</i>	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces			

NAF (ha)			
----------	--	--	--